N° 34 – AUTOMNE 1994

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

NUMÉRO 11-008F

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA
SEP 19 1994
LIBRARY

VIOLENCE CONJUGALE ☐ VOL D'AUTOMOBILES

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Recevez-vous directement vos informations sur l'économie canadienne?

Il est probable que vous passez des heures à lire plusieurs journaux et un paquet de revues pour essayer d'avoir une vue complète de la situation économique, et ensuite passer encore plus de temps à séparer le réel de ce qui ne l'est pas. Ne serait-il pas plus pratique (et beaucoup plus efficace) de remonter directement à la source?

Joignez-vous aux milliers de décideurs canadiens gagnants qui lisent *L'Observateur économique canadien* pour leur séance de rapport mensuelle. Rempli de renseignements disponibles nulle part ailleurs, l'OEC permet d'avoir une vue générale rapide et concise de l'économie canadienne. Il est inégalé par sa fiabilité et son exhaustivité.

Une seule source

Les consultations que nous avons eues avec nos nombreux lecteurs, des analystes financiers, des planificateurs, des économistes et des chefs d'entreprise, nous ont permis de présenter l'OEC dans son format actuel en deux parties, qui a été bien accueilli. La **section de l'analyse** contient des commentaires qui donnent à réfléchir sur la conjoncture économique, les problèmes, les tendances et les développements. **L'aperçu statistique** contient l'ensemble complet des chiffres réels pour les indicateurs économiques essentiels : les marchés, les prix, le commerce, la démographie, le chômage et bien d'autres encore.

Plus pratique, plus simple, plus facile à utiliser qu'auparavant, ***L'Observateur économique canadien*** vous offre plus de 150 pages de renseignements poussés sous une seule couverture.

Vous recevrez également un exemplaire gratuit du **Supplément statistique historique** annuel. Vous aurez ainsi devant vous soixante années de données rétrospectives et ce, à titre gracieux.

Pourquoi devez-vous donc attendre que d'autres publient les données de Statistique Canada qu'ils ont reprises alors que vous pouvez les obtenir directement à la source? Abonnez-vous à ***L'Observateur économique canadien*** dès aujourd'hui.

Pourquoi acheter l'OEC?

En tant qu'abonné à l'OEC, vous êtes directement relié aux analystes économiques de Statistique Canada. Le nom et le numéro de téléphone des experts qui peuvent vous aider à résoudre vos problèmes particuliers de recherche ou trouver des données spécialisées sont cités dans les articles et les rubriques de l'OEC.

Le prix de l'abonnement annuel à *L'Observateur économique canadien* (n° 10-230 au catalogue) est de 220 $ au Canada, de 260 $ US aux États-Unis et de 310 $ US dans les autres pays.

Pour commander, écrivez à : Statistique Canada
Division du marketing
Vente et service
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

ou adressez-vous au Centre de consultation de Statistique Canada le plus proche de chez vous et dont la liste figure dans cette publication.

Si vous le préférez, vous pouvez envoyer votre commande par télécopieur au 1-613-951-1584, ou téléphoner sans frais au 1-800-267-6677 et utiliser votre carte VISA ou MasterCard.

L'OBSERVATEUR ÉCONOMIQUE CANADIEN

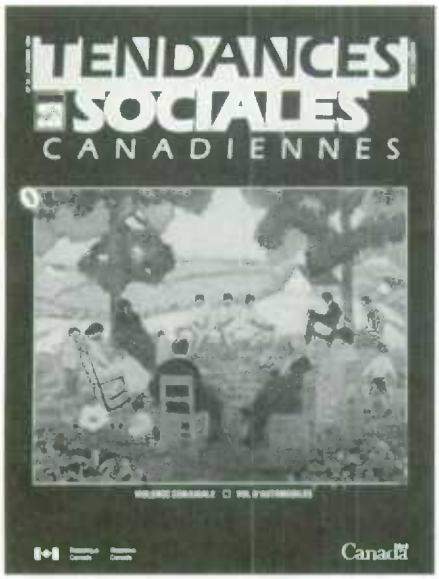

Page de couverture : *Le repos* (vers 1926), huile sur toile, 61,4 cm sur 76,8 cm. Collection : Musée des beaux-arts du Canada.

À propos de l'artiste :

Sarah Robertson (1891-1948) est née à Montréal, au Québec. À l'âge de 19 ans, elle reçoit la bourse Wood de l'Association des arts de Montréal, où elle commence à étudier sérieusement les beaux-arts avec les peintres William Brymner et Maurice Cullen. Beaucoup de ses tableaux ont pour sujet la ville de Montréal. Quant à son style, il s'inspire de l'impressionnisme et du fauvisme. M^lle^ Robertson est morte à Montréal à l'âge de 57 ans.

TABLE DES MATIÈRES

Nº 34 – AUTOMNE 1994

La violence conjugale au Canada 2
par Karen Rodgers

Les refuges pour femmes victimes de violence au Canada 10
par Karen Rodgers et Garry MacDonald

Au feu ! 16
par Cynthia Silver

Les crimes liés aux véhicules à moteur 21
par Peter Morrison et Lucie Ogrodnik

Au volant : les Canadiens et leurs véhicules 28
par Cynthia Silver

Indicateurs sociaux 31

Index cumulatif des articles : voir le numéro d'hiver 1993

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Rédactrice en chef	Cynthia Silver
Rédactrices	Jo-Anne Bellisveau Jillian Oderkirk
Coordonnatrice de la production	Cheryl Sarazin
Coordonnateur du marketing	Alex Solis
Réviseure en chef de la version française	Sylvie Blais
Direction artistique	Division de la diffusion, Statistique Canada
Conception graphique	Griffe Design Inc.
Illustrations et photos	SuperStock; Canapress Photo Service
Comité de revue	E. Boyko, D. Desjardins, I. Macredie, D. Norris, D.B. Petrie, G.E. Priest, M.C. Wolfson
Remerciements	J. Bélanger, P. Best, M. Martin, P. McPhie, U. Nevraumont, C. Olivier, D. Sunter, C. Trainor, N. Turcotte, J. Turner, D. Villeneuve

Tendances sociales canadiennes (nº 11-008F au catalogue, also available in English, Catalogue 11-008E) est publiée quatre fois l'an par le ministre responsable de Statistique Canada. Copyright 1994 par le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, tous droits réservés. Courrier de première classe payé à Ottawa (Ontario), Canada. TARIF D'ABONNEMENT : 34 $ par année au Canada, 40 $ US aux États-Unis et 48 $ US à l'étranger. Prix au numéro : 8,50 $ au Canada, 10 $ US aux États-Unis et 12 $ US à l'étranger. Étudiants : 30 % de rabais. Envoyez les bons d'abonnement et les avis de changement d'adresse à : Statistique Canada, Division du marketing, Ventes et Service, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. Veuillez nous communiquer six semaines à l'avance l'ancienne et la nouvelle adresse. Abonnements par téléphone (sans frais d'appel) : **1-800-267-6677**. Toute correspondance peut être adressée à la Rédactrice en chef, ***Tendances sociales canadiennes***, Statistique Canada, immeuble Jean-Talon, 7^e^ étage, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. **Télécopieur : 1-613-951-0387**. La revue ***Tendances sociales canadiennes*** ne pourra être tenue responsable de la perte de documents non reclamés.

Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. Les commandes en nombre doivent être adressées au bureau régional de Statistique Canada le plus près.

Publication inscrite dans le **Canadian Magazine Index**, **Public Affairs Information Service, Inc.** et accessible en permanence dans la **Canadian Business and Current Affairs Database**.

ISSN 0831-5701

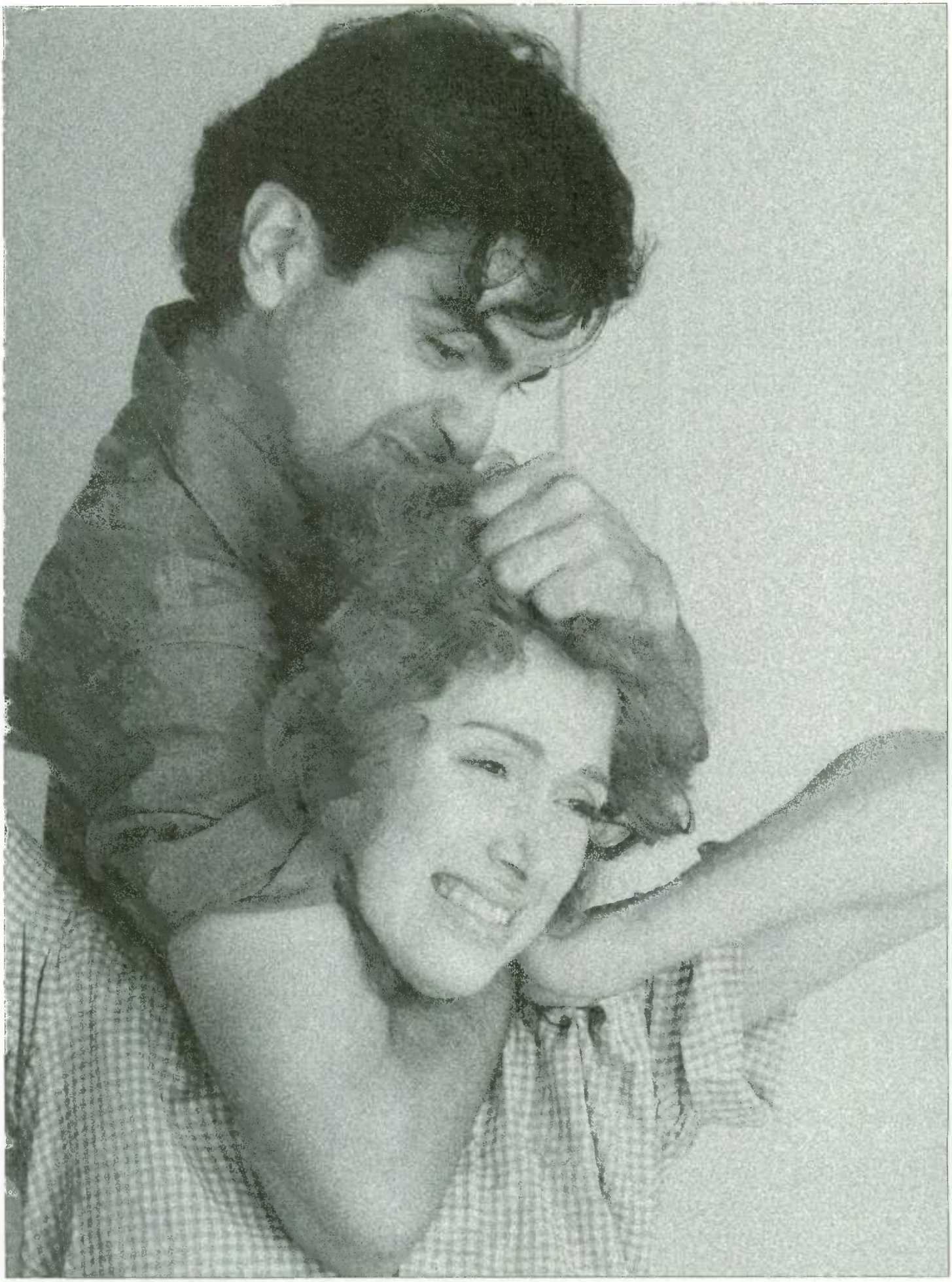

par Karen Rodgers

La violence conjugale au Canada

La violence conjugale[1] est un phénomène répandu au Canada. Selon l'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993, 29 % des femmes (ou 2,7 millions) qui ont déjà été mariées ou qui ont déjà vécu en union libre ou encore qui étaient mariées ou vivaient en union libre au moment de l'enquête ont été victimes d'une agression physique ou sexuelle commise par leur conjoint à un moment ou à un autre de leur vie de couple. On ne compte ici que les cas où le conjoint violent pouvait être inculpé en vertu du *Code criminel* du Canada. De toutes les femmes victimes d'actes de violence commis par leur conjoint, 312 000 avaient subi ces actes au cours de l'année ayant précédé l'enquête. Par ailleurs, un bon nombre de ces femmes ont également été victimes de violence psychologique exercée par leur conjoint, tandis que, pour d'autres, la violence psychologique s'est produite en l'absence de violence physique.

1. Dans le présent article, le terme «conjugal» utilisé dans les expressions «violence conjugale», «relation conjugale» et «domicile conjugal» est relatif autant à l'union entre personnes mariées qu'à celle entre personnes vivant en union libre.

Beaucoup de femmes ayant été agressées par leur conjoint ont déclaré que ce dernier avait utilisé une arme contre elles. Par conséquent, une grande proportion de ces actes de violence ont entraîné des blessures. En dépit de la nature très violente d'un grand nombre d'agressions, peu de victimes ont signalé le ou les cas à la police et encore moins ont eu recours à des services de soutien.

Outre les blessures physiques, la violence conjugale entraîne d'autres conséquences très graves. Souvent, les femmes victimes de violence en souffrent sur le plan psychologique, car elles éprouvent des sentiments de colère, de méfiance et de peur. De plus, les enfants qui, sans nécessairement être victimes de ces actes eux-mêmes, sont témoins d'actes de violence subis par leur mère peuvent en être gravement marqués et sont plus susceptibles que les autres enfants de se retrouver, une fois adultes, dans une relation où il y a de la violence et de perpétuer ainsi le cycle de la violence.

Les taux de violence les plus élevés se retrouvent chez les nouveaux couples Les femmes qui étaient mariées ou qui vivaient en union libre depuis deux ans ou moins au moment de l'enquête étaient proportionnellement plus nombreuses à avoir été victimes d'actes de violence commis par leur conjoint dans les 12 mois ayant précédé l'interview (8 %). En comparaison, 1 % seulement des femmes dont l'union durait depuis plus de 20 ans ont déclaré des actes de violence.

Il est probable que cette situation tienne en partie au fait que les unions où règne la violence ne durent pas

longtemps, mais un autre facteur qui intervient est l'âge des conjoints. Les jeunes femmes âgées de 18 à 24 ans ont été quatre fois plus nombreuses (12 %) que l'ensemble des femmes à déclarer avoir été victimes d'actes de violence commis par leur conjoint pendant l'année ayant précédé l'enquête. Une proportion similaire de femmes (13 %) dont le conjoint était âgé de moins de 25 ans ont déclaré avoir été agressées pendant cette période.

D'autres facteurs, comme le statut professionnel, le niveau d'instruction et le revenu familial, ne semblent pas avoir eu d'incidence, en règle générale, sur le taux de violence envers la conjointe au cours de l'année ayant précédé l'enquête. Les deux seules exceptions sont les femmes dont le conjoint a un diplôme universitaire et celles faisant partie d'un ménage très pauvre. Les premières sont moins susceptibles que les autres d'être victimes de violence conjugale. Les femmes dont le revenu du ménage est inférieur à 15 000 $ sont, quant à elles, proportionnellement deux fois plus nombreuses (6 %) que celles ayant un revenu familial plus élevé à avoir été agressées physiquement ou sexuellement par leur conjoint.

Des recherches semblent indiquer que les femmes atteintes d'une incapacité risquent davantage d'être agressées[2]. Selon les résultats de l'enquête, chez les femmes mariées ou l'ayant déjà été, 39 % de celles qui avaient une incapacité ou une condition incapacitante ont affirmé que leur conjoint s'était livré à des agressions physiques ou sexuelles envers elles durant leur union, contre 27 % des autres.

La fréquence des actes de violence est plus élevée dans le cas des unions antérieures Les femmes vivant en union libre au moment de l'enquête étaient plus nombreuses (18 %) à avoir été victimes de violence exercée par leur conjoint du moment que les femmes légalement mariées (15 %). Le nombre d'agressions qui a été déclaré en ce qui concerne les unions antérieures était, lui, beaucoup plus élevé. Dans l'ensemble, 48 % des femmes ayant été mariées ou ayant vécu en union libre antérieurement ont déclaré avoir été agressées par leur conjoint du moment.

La violence peut s'accroître après la séparation Seize pour cent des femmes ayant déjà été mariées ou ayant déjà vécu en union libre ou encore qui étaient mariées ou vivaient en union libre au moment de l'enquête qui avaient été agressées par leur conjoint ont déclaré que les actes de violence en question avaient été commis avant leur mariage. Le taux de violence avant le mariage était moins élevé chez les femmes légalement mariées (17 %) que chez celles vivant en union libre (28 %). Le cycle de la violence dans certains mariages continue même pendant la grossesse; en effet, chez 21 % des femmes victimes de violence conjugale, les actes de violence avaient été commis durant qu'elles étaient enceintes. En outre, 40 % de ces femmes ont mentionné que leur conjoint avait commis ses premières agressions au cours d'une grossesse. Environ le cinquième des femmes victimes de violence de la part d'un conjoint précédent ont indiqué que les agressions s'étaient produites après ou durant la séparation et, dans 35 % de ces cas, la violence avait empiré au moment de la séparation.

La plupart des femmes ont été victimes de plus d'un acte de violence et ces actes ont pris plusieurs formes Près des deux tiers des femmes ayant été agressées par leur conjoint l'ont été plus d'une fois. Les actes violents répétés ou continus ont été plus souvent déclarés dans le cas des unions antérieures, ce qui indique que bon nombre de femmes rompent les liaisons où se multiplient les actes de violence. Les trois quarts des femmes victimes de violence de la part d'un conjoint précédent ont été l'objet d'agressions multiples, 41 % l'ayant été plus de 10 fois. Parmi les femmes qui, au moment de l'enquête, partageaient leur vie avec un homme violent, 39 % avaient été agressées plus d'une fois et 10 %, plus de 10 fois.

Pour les femmes ayant déjà été agressées par leur conjoint, les principales formes de violence qu'elles ont subies étaient, dans l'ordre : se faire pousser, empoigner ou bousculer (25 %); se faire menacer (19 %), gifler (15 %), lancer des objets (11 %); et se faire donner des coups de pied et des coups de poing ainsi que se faire mordre

COMPLÉMENT D'INFORMATION

TSC

Enquête sur la violence envers les femmes

Ces dernières années, la violence envers les femmes est devenue une question très importante pour les gouvernements de tous les niveaux. Entre les mois de février et de juin 1993, Statistique Canada a mené, pour le compte de Santé Canada, la première enquête nationale traitant de la violence envers les femmes, et ce dans le cadre de l'Initiative fédérale en matière de violence familiale. L'objectif premier de l'enquête était de fournir des estimations fiables sur la nature et l'étendue de la violence des hommes envers les femmes au Canada. Avec l'aide de victimes de violence et de personnes qui y ont survécu, d'organismes communautaires, de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, d'universitaires et d'autres experts, Statistique Canada a élaboré une méthode unique pour mesurer la violence envers les femmes.

L'enquête menée par téléphone a tenu compte de l'extrême délicatesse du sujet traité. Les intervieweuses ont été formées de manière à pouvoir reconnaître les indices signalant que la femme craignait d'être entendue et à réagir adéquatement. Elles ont donné le numéro de téléphone des services de soutien locaux aux femmes qui disaient être dans une relation où il y avait de la violence ou qui paraissaient bouleversées. De plus, un numéro de téléphone sans frais a été donné aux femmes qui souhaitaient rappeler pour vérifier la légitimité de l'enquête ou pour poursuivre l'interview à un moment et en un lieu qui leur convenaient mieux.

Tous les ménages des 10 provinces avaient une chance égale d'être choisis. Les ménages ne possédant pas de téléphone n'ont pu participer, pas plus que les femmes ne parlant ni anglais ni français. Seulement 1 % de la population féminine des 10 provinces fait partie de ménages où il n'y a pas de téléphone; dans approximativement 3 % des ménages rejoints, on a enregistré des cas de non-réponse attribuable à la langue. Au total, 12 300 femmes âgées de 18 ans et plus ont été interviewées au sujet des actes de violence physique et sexuelle qu'elles ont subis depuis l'âge de 16 ans.

(11 %). Les formes de violence moins courantes étaient : avoir été battues, agressées sexuellement, étranglées, frappées avec un objet et avoir vu un conjoint utiliser une arme à feu ou un couteau contre elles. Cet ordre d'importance pour les formes de violence était le même, qu'il s'agisse des femmes victimes d'actes de violence commis par leur conjoint actuel ou par un conjoint précédent. Si le fait d'avoir été poussées, empoignées ou bousculées était l'acte le plus souvent déclaré, seulement 5 % des répondantes ont affirmé avoir été soumises à cette seule forme de violence. De même, seulement 4 % des femmes ont déclaré n'avoir été que menacées par leur conjoint. Ces chiffres semblent indiquer qu'il y a accroissement de la gravité des actes et que les menaces sont presque toujours suivies de formes de violence plus graves.

Près de la moitié (44 %) des femmes victimes de violence ont déclaré qu'une arme avait été utilisée contre elles. Il n'est pas étonnant, par conséquent, de constater que bon nombre de femmes agressées par leur conjoint ont subi des blessures (45 %). Les types de blessures les plus fréquents étaient les bleus (90 %); venaient ensuite les coupures, les égratignures et les brûlures (33 %), les fêlures (12 %) et les fractures (11 %). De plus, presque 10 % des femmes ayant été blessées ont affirmé avoir souffert de lésions internes ou subi une fausse couche[3]. Souvent, la blessure était suffisamment grave pour nécessiter des soins de la part d'un médecin ou d'une infirmière : environ les quatre dixièmes des femmes (543 000) blessées par leur conjoint ont eu besoin de soins médicaux. En outre, la moitié des femmes victimes de violence conjugale ayant subi des blessures ont dû interrompre leurs activités quotidiennes à la suite de l'incident, proportion un peu plus élevée que celle d'environ un tiers enregistrée pour l'ensemble des femmes victimes de violence conjugale.

Étant donné la nature répétitive des actes de violence conjugale, l'utilisation

2. Jillian Ridington. *Beating the Odds: Violence and Women with Disabilities*, Vancouver, DAWN Canada, 1989.

Bridget Rivers-Moore. *La violence familiale à l'égard des femmes handicapées*. Ottawa, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada, 1993.

Dick Sobsey. «Infractions sexuelles et victimes handicapées : étude et conséquences pratiques» dans *Vis-à-vis*, 6:4, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1988.

3. La somme des pourcentages ne correspond pas à 44 en raison des réponses multiples.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

TSC

De nombreuses femmes sont victimes de violence psychologique Selon les chercheurs, la violence psychologique peut produire des effets nuisibles et durables et s'accompagne souvent de violence physique. Environ le tiers de l'ensemble des femmes mariées ou l'ayant déjà été ont déclaré que leur conjoint avait usé de violence psychologique, les conjoints précédents étant considérés comme plus violents que les conjoints actuels. La plupart des femmes (77 %) qui avaient été victimes de violence physique exercée par leur conjoint ont également été victimes de violence psychologique. Par ailleurs, un nombre appréciable de femmes (18 %) ont affirmé avoir été victimes de violence psychologique au cours de leur mariage ou de leur union, même si elles ne subissaient pas de violence physique.

Une femme peut subir diverses formes de violence psychologique infligée par son conjoint. Ce dernier peut insister pour savoir avec qui elle est et où elle est à tout moment (22 %); il peut la traiter de noms dénigrants ou blessants (21 %); il peut être jaloux et ne pas vouloir qu'elle parle à d'autres hommes (19 %); ou il peut essayer de limiter ses contacts avec sa famille ou ses amis (16 %). En outre, il peut restreindre son indépendance en l'empêchant de connaître le revenu familial ou d'y avoir accès (10 %).

Enfin, 85 % des femmes victimes de violence exercée par leur conjoint ont dit qu'elles avaient été marquées sur le plan psychologique. Les conséquences émotives les plus courantes signalées par les répondantes étaient la colère, la peur, une prudence accrue ou une confiance amoindrie, et la perte de l'estime de soi. Un grand nombre de femmes ont déclaré être déprimées ou angoissées, éprouver de la honte ou de la culpabilité, et avoir des problèmes avec les hommes.

Proportion de femmes mariées ou l'ayant déjà été[1] qui ont été agressées par leur conjoint, 1993

TSC

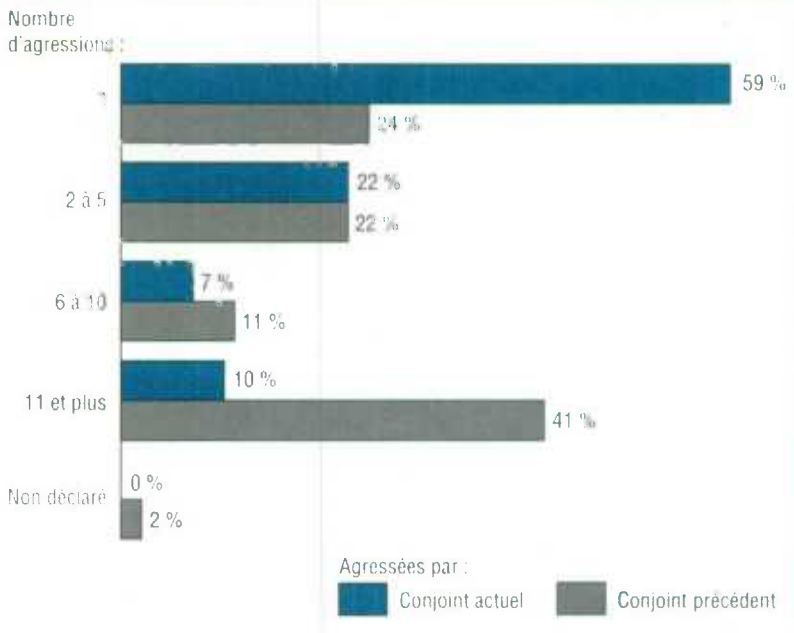

1. Comprend les unions libres.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la violence envers les femmes.

Raisons pour lesquelles les femmes agressées n'ont pas signalé les actes de violence à la police, 1993

TSC

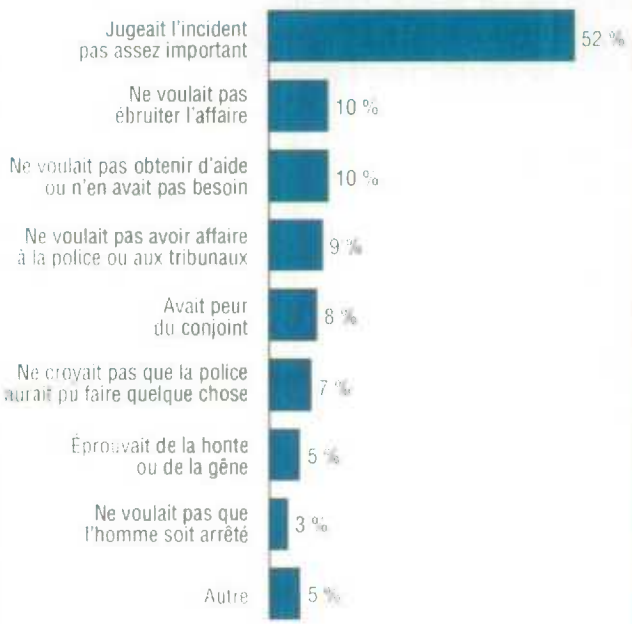

Note : La somme des pourcentages ne correspond pas à 100 en raison des réponses multiples.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la violence envers les femmes.

Raisons pour lesquelles les femmes agressées n'ont pas eu recours aux services sociaux, 1993

TSC

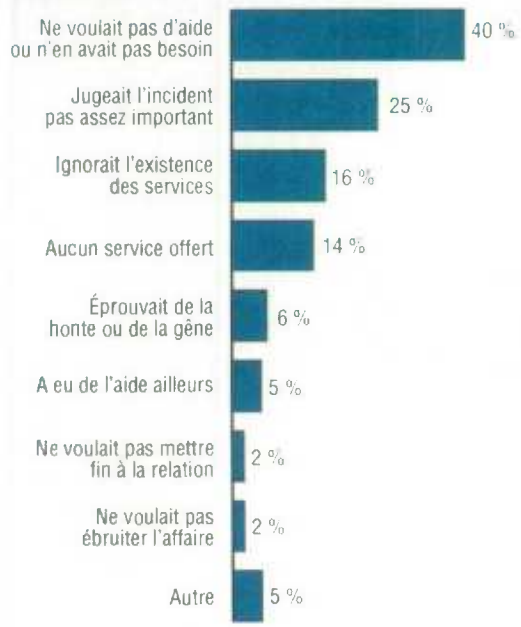

Note : La somme des pourcentages ne correspond pas à 100 en raison des réponses multiples.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur la violence envers les femmes.

fréquente d'armes et la gravité de beaucoup de blessures, il est normal qu'un grand nombre de femmes victimes de violence conjugale (environ le tiers) aient craint pour leur vie à un moment ou à un autre de leur mariage ou de leur union. Cette crainte est moins courante chez les femmes subissant les agressions du conjoint actuel que chez celles qui ont été victimes d'actes de violence commis au cours d'une union antérieure. De toutes les femmes se trouvant dans une relation conjugale marquée par la violence, 13 %, soit 130 000, ont craint à un moment donné que l'homme avec lequel elles vivaient à ce moment-là ne les tue, alors que cette crainte avait été éprouvée par 45 % des femmes ayant vécu dans le passé avec un conjoint violent.

Les hommes qui ont été témoins de la violence infligée à leur mère seraient plus enclins à agresser leur conjointe Selon une analyse récente du Centre national d'information sur la violence dans la famille, les enfants qui grandissent dans des foyers où il y a violence conjugale pourraient commencer à reproduire le comportement appris. «Les garçons peuvent ainsi reproduire le cycle de la violence dans leurs relations avec les femmes en imitant plus tard le comportement de leur père. Dans le cas des filles qui établiraient plus tard des relations avec des hommes violents, il se pourrait qu'elles connaissent peu de moyens de se sortir de ces situations[4].» Étant donné la forte corrélation entre le fait d'avoir été témoin d'actes violents dans l'enfance et le fait de se retrouver plus tard dans un mariage où règne la violence, il semblerait que le cycle de la violence pourrait se perpétuer dans certaines familles. Selon l'Enquête sur la violence envers les femmes, 39 % des femmes victimes de violence conjugale ont déclaré que leurs enfants avaient été témoins d'actes violents perpétrés contre elles. En outre, les enfants assistent à des actes d'une grande brutalité.

Dans 52 % des relations conjugales où les enfants ont été témoins de violence, les femmes craignaient pour leur vie et, dans 61 % de ces cas, cette violence a été assez grande pour entraîner des blessures chez les femmes.

De plus, 17 % de l'ensemble des femmes, qu'elles soient mariées ou qu'elles l'aient déjà été ou non, ont déclaré que, à leur connaissance, leur père était violent envers leur mère. Neuf pour cent des femmes mariées au moment de l'enquête et 17 % des femmes l'ayant déjà été ont affirmé que leur beau-père avaient été violent envers leur belle-mère.

Les résultats de l'enquête confirment la théorie selon laquelle les enfants issus de foyers où régnait la violence risquent davantage de commettre ou de subir des actes de violence. Les femmes dont le beau-père était violent étaient proportionnellement trois fois plus nombreuses à avoir été agressées par leur conjoint du moment (36 %) que celles dont le beau-père n'avait pas été violent (12 %).

Les femmes dont le beau-père était violent envers son épouse sont plus susceptibles d'être victimes d'agressions répétées et plus graves que les autres femmes victimes de violence conjugale. Cinquante-cinq pour cent des femmes dont le conjoint avait assisté à des actes violents dans son enfance ont déclaré que celui-ci les avait agressées à plus d'une reprise, contre 35 % des femmes dont le conjoint n'avait pas assisté à de tels actes. Les femmes dont le beau-père était violent étaient proportionnellement plus nombreuses à avoir subi des blessures (37 %) que celles dont le beau-père ne l'était pas (21 %). De plus, les femmes dont le beau-père était violent étaient plus souvent battues, étranglées ou frappées que les autres femmes victimes de violence conjugale.

Peu de femmes ont recours aux organismes de soutien Divers services sociaux sont proposés aux femmes qui se trouvent dans des relations conjugales caractérisées par la violence : maisons de transition, centres de détresse, conseillers, centres d'aide aux femmes, centres de services communautaires et centres familiaux. Un nombre relativement peu élevé de femmes, toutefois, y ont recours. Au total, 24 % des femmes victimes de violence conjugale (683 000) ont fait appel à un ou à plusieurs services sociaux. Les femmes se sont surtout tournées vers des conseillers (15 %), tandis que 8 % ont communiqué avec une maison de transition et 6 % y ont séjourné (autrement dit, 200 000 femmes ont communiqué avec une maison de transition et 150 000 y ont séjourné). Bien que l'enquête ne se prête pas à une étude dans le temps des diverses tendances, l'augmentation du nombre de services offerts aux femmes victimes de violence peut avoir fait grimper le pourcentage de femmes qui y ont eu recours ces dernières années.

Assez peu de femmes agressées par leur conjoint ont fait appel à des services sociaux établis, mais la vaste majorité de celles qui l'ont fait les ont trouvés utiles. Les services considérés comme utiles par le plus grand nombre de femmes sont les conseillers (83 %) et les maisons de transition (81 %). Viennent ensuite les centres de détresse (77 %), les centres d'aide aux femmes (73 %) et les centres de services communautaires ainsi que les centres familiaux (65 %).

Les femmes qui avaient été blessées par leur conjoint (35 %) ou dont les enfants avaient été témoins d'actes violents (38 %) étaient deux fois plus portées à recourir à un organisme social que les autres. Les femmes qui ont signalé leur agression à la police ont été proportionnellement plus nombreuses à avoir eu recours à des services sociaux (46 %) que celles qui n'avaient pas prévenu la police (17 %).

Les femmes agressées par leur conjoint se sont tournées le plus souvent vers les membres de leur famille (45 %) et leurs amis et voisins (44 %) lorsqu'elles ont eu besoin d'aide. Une proportion élevée de femmes (40 %) ont également mentionné que la famille, les amis et les voisins avaient été la source de soutien qui les avait le plus aidé à faire face à leur expérience. Certaines victimes de violence conjugale ont eu recours à d'autres personnes : 23 % en ont parlé à un médecin, tandis que 7 % se sont adressées à un membre du clergé.

Peu de cas sont signalés à la police Au début des années 80, une politique selon laquelle les autorités étaient obligées de porter des accusations dans les affaires de violence conjugale a été adoptée dans l'ensemble du pays pour augmenter le nombre d'accusations portées par la police et le nombre de poursuites engagées par les tribunaux dans ces affaires. On voulait, par l'adoption de cette politique, inciter les femmes à signaler les actes de violence conjugale à la police. Néanmoins, selon l'Enquête sur la violence envers les femmes, un nombre relativement peu élevé de femmes victimes de violence conjugale (26 %) ont signalé à la police les actes violents commis contre elles.

Parmi les femmes victimes de violence conjugale qui avaient des enfants, celles dont les enfants avaient été témoins de la violence exercée envers elles étaient proportionnellement presque trois fois plus nombreuses (43 %) que les autres (16 %) à avoir signalé l'incident à la police. Par ailleurs, 43 % des femmes qui avaient mentionné avoir subi des blessures à un moment ou à un autre de leur mariage ou de leur union avaient

4. Beth Allan. *La violence conjugale et ses conséquences sur les enfants*, Ottawa, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada, 1991.

signalé au moins un incident à la police, contre seulement 12 % des femmes n'ayant jamais subi de blessures. De plus, les femmes dont le conjoint avait utilisé une arme contre elles étaient quatre fois plus nombreuses à avoir prévenu la police (42 %) que les autres (11 %). Les femmes ayant subi des agressions répétées ou continues étaient également plus portées à dénoncer l'agresseur : 49 % des femmes ayant été agressées à plus de 10 reprises ont communiqué avec la police au moins une fois, contre 6 % des victimes d'une seule agression.

La moitié des femmes ayant prévenu la police étaient satisfaites de la façon dont les policiers avaient traité l'affaire. Dans 21 % des cas signalés, la police les avait mises en contact avec des services de leur entourage. La police a rencontré la victime dans 84 % des cas qui lui ont été signalés, mais des accusations n'ont été portées que dans 28 % des cas. À noter toutefois que, dans 79 % des cas où des accusations ont été portées par la police, celles-ci ont entraîné la comparution de l'agresseur devant les tribunaux.

Parmi les femmes qui ont dénoncé leur conjoint à la police, 39 % ont affirmé que les policiers ont fait, selon elles, tout ce qu'ils devaient dans de telles circonstances. En revanche, 24 % ont déclaré que les policiers auraient dû leur apporter un plus grand soutien et 20 % estimaient qu'ils auraient dû porter une accusation contre l'agresseur. L'intervention des policiers s'est traduite par une diminution ou l'arrêt de la violence dans 45 % des cas. Dans 40 % des cas signalés, l'intervention de la police n'a eu aucun effet sur le comportement de l'homme et, dans 10 % des cas, le comportement violent a augmenté.

Beaucoup de femmes n'en parlent à personne Selon l'Enquête sur la violence envers les femmes, 22 % des femmes ayant été agressées par leur conjoint n'avaient jamais confié l'expérience qu'elles ont vécue à quiconque, qu'il s'agisse de membres de leur famille, d'amis, de la police ou d'un organisme de soutien, avant d'en parler dans le cadre de l'enquête. Dans 18 % de ces cas, les femmes (soit 111 000) avaient subi des blessures. Une proportion semblable de femmes (15 %) ont déclaré avoir été victimes de plus d'un acte violent et 11 % avaient été agressées à plus de 10 reprises. De plus, 10 % des femmes qui n'en avaient jamais parlé ont à un certain moment craint pour leur vie.

Les femmes ont invoqué une variété de raisons pour expliquer leur mutisme,

notamment les sentiments de honte et de gêne qu'elles éprouvent, la peur du mari ou le fait de n'avoir personne à qui se confier. Elles ont donné des raisons très précises pour ne pas avoir averti la police, notamment : elles jugeaient l'affaire pas assez importante (52 %), elles ne voulaient pas ébruiter l'affaire (10 %) ou elles ne voulaient pas obtenir d'aide (10 %). De même, il y avait plusieurs raisons pour lesquelles les femmes ne se sont pas adressées aux organismes sociaux établis, la principale étant qu'elles ne voulaient pas ou n'avaient pas besoin d'aide (40 %).

Recours à l'alcool et aux drogues pour faire face à la violence Les femmes peuvent utiliser divers moyens pour faire face au comportement violent de leur conjoint. Environ le quart des femmes mariées ou l'ayant déjà été qui se disaient victimes de violence conjugale ont déclaré avoir consommé de l'alcool, des drogues ou des médicaments pour les aider à faire face à la situation. Douze pour cent d'entre elles buvaient, 9 % prenaient des drogues ou des médicaments, tandis que 5 % buvaient et prenaient des drogues ou des médicaments. Les femmes victimes de violence psychologique en plus de violence physique ont été plus nombreuses à déclarer consommer de l'alcool ou des drogues (31 %). En outre, davantage de femmes ayant subi des blessures (41 %) consommaient de l'alcool ou des drogues. La proportion de consommatrices d'alcool chez les victimes d'agressions perpétrées par un conjoint précédent (15 %) était près de deux fois plus élevée que chez les femmes dont le conjoint actuel était violent (8 %). De plus, les femmes ayant vécu dans le passé avec un conjoint violent étaient trois fois plus nombreuses (12 %) à avoir consommé des drogues ou des médicaments que les femmes vivant à ce moment-là avec un conjoint violent (4 %). Ces écarts peuvent signifier que les femmes ayant rompu avec un conjoint violent ont été victimes d'agressions plus fréquentes ou continues.

Dans la moitié de l'ensemble des relations avec violence, l'agresseur avait bu au moment où l'acte de violence avait été commis. Le taux d'agression envers la conjointe dans les couples vivant ensemble au moment de l'enquête et où l'homme buvait régulièrement au cours de l'année précédant l'enquête (au moins quatre fois par semaine) était trois fois plus élevé (6 %) que dans les couples où le mari ne buvait jamais (2 %). Les femmes dont le conjoint buvait beaucoup (cinq verres ou plus en une seule occasion) s'exposaient six fois plus (11 %) à des agressions que les femmes dont le conjoint ne buvait jamais.

Bon nombre de femmes victimes de violence conjugale quittent le foyer, mais beaucoup y retournent Moins de la moitié (43 %) des femmes victimes de violence conjugale ont quitté leur conjoint pour une courte période à cause de son comportement violent ou menaçant. Un certain nombre de facteurs expliquent cette décision. Par exemple, 74 % des femmes qui avaient signalé un incident à la police ont dit s'être séparées de leur conjoint, contre seulement 32 % de celles qui n'avaient jamais prévenu la police. Les femmes qui avaient craint pour leur vie à un moment ou à un autre de leur mariage ou de leur union étaient plus de deux fois plus nombreuses à avoir quitté leur conjoint (72 %) que celles qui n'avaient jamais craint pour leur vie (28 %). La proportion de femmes ayant quitté leur mari était également deux fois plus élevée chez celles dont les enfants avaient été témoins d'actes de violence (60 %) que chez celles dont les enfants n'avaient pas été témoins de tels actes (28 %).

La plupart des femmes qui avaient quitté leur conjoint habitaient chez des amis ou des membres de la famille (77 %). Une proportion de 13 % étaient allées dans des maisons de transition, 13 % s'étaient installées dans leur propre logement et 5 % habitaient dans un hôtel[5]. Près des trois quarts des femmes qui avaient quitté leur mari étaient tôt ou tard retournées au foyer.

Le plus fréquemment, les femmes étaient retournées au foyer pour les enfants (31 %). Les autres raisons étaient, dans l'ordre : pour tenter de sauver le mariage ou l'union (24 %); parce que le conjoint promettait de changer (17 %); ou parce qu'elles n'avaient pas d'argent ou n'avaient pas d'autre endroit où habiter (9 %). Les femmes dont le conjoint avait reçu l'aide d'un conseiller pour son comportement violent étaient proportionnellement plus nombreuses à être retournées au foyer (81 %) que celles dont le conjoint n'avait reçu aucune aide professionnelle (70 %).

Conclusion L'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993 a jeté beaucoup de lumière sur l'ampleur de la violence dont sont victimes les femmes, notamment la violence conjugale. De toutes les femmes mariées au moment de l'enquête, 201 000 avaient été physiquement ou sexuellement agressées par leur conjoint au moins une fois dans les 12 mois ayant précédé l'enquête.

Le risque de devenir victime de violence conjugale est particulièrement élevé chez les jeunes femmes vivant en couple depuis peu et chez celles dont le revenu du ménage est modeste – situations souvent concomitantes. Les enfants qui ont été témoins des actes de violence subis par leur mère seront beaucoup plus susceptibles que les autres de se retrouver, une fois adultes, dans une relation conjugale marquée par la violence, ce qui donnera lieu à une nouvelle génération de victimes et d'agresseurs.

Jusqu'à présent, un grand nombre de mesures valables ont été prises pour tenter d'enrayer le problème de la violence conjugale. Depuis le début des années 80, la police porte davantage d'accusations contre les conjoints violents. En outre, des sommes d'argent plus importantes ont été consacrées au financement d'un plus grand nombre de maisons de transition et d'autres services destinés aux femmes victimes de violence et à leurs enfants. En dépit de ces efforts, une minorité non négligeable de victimes de violence conjugale souffrent en silence, n'ayant jamais parlé de ces actes de violence à personne.

Si la plupart des mesures adoptées n'aident les femmes qu'une fois l'acte de violence commis, des efforts ont également été déployés pour agir de manière préventive. Les dispositions législatives interdisant le harcèlement avec menaces (projet de loi C-126 de 1993) font partie des mesures qui pourraient contribuer à réduire les agressions par les conjoints ou par d'autres hommes. En poursuivant les efforts en ce sens, il est possible qu'on en arrive à mieux comprendre les circonstances entourant la violence envers les femmes et, ainsi, à trouver la meilleure façon de la réduire.

5. La somme des pourcentages ne correspond pas à 100 en raison des réponses multiples données par les femmes qui avaient quitté le domicile conjugal plus d'une fois.

Karen Rodgers est analyste principale au Centre canadien de la statistique juridique de Statistique Canada.

par Karen Rodgers et Garry MacDonald

Les refuges pour femmes victimes de violence au Canada

Le nombre d'établissements ou de refuges[1] pour femmes victimes de violence n'a pas cessé d'augmenter depuis les années 70, le gros de la croissance s'étant produit pendant les années 80. Selon l'Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées menée en 1992-1993, près de 400 refuges dispensaient des services à des femmes victimes de violence physique ou psychologique et à leurs enfants. Ces établissements ne constituaient pas seulement un lieu sûr pour les femmes victimes de violence et pour leurs enfants, ils offraient aussi des services : information générale, consultation en situation de crise, sensibilisation du public et accompagnement à la cour. De plus, les femmes étaient dirigées vers des services de santé mentale, des services médicaux et juridiques et des programmes de désintoxication. Malgré l'existence d'un nombre croissant de refuges, les femmes qui ont recours à ces établissements ne représentent qu'une infime partie des femmes victimes de violence conjugale.

Un nombre croissant de refuges pour femmes victimes de violence Le 31 mars 1993, le Canada comptait 371 refuges pour femmes victimes de violence. Il y en avait seulement 18 avant 1975, tandis que 57 autres ont ouvert leurs portes entre 1975 et 1979. Depuis, le nombre d'établissements a augmenté rapidement, parallèlement au fait que la violence familiale et la violence envers les femmes retenaient de plus en plus l'attention des gouvernements fédéral et provinciaux.

Les refuges visent à fournir un logement sécuritaire aux femmes vivant des situations de violence et prennent diverses mesures pour assurer la sécurité des femmes et des enfants qu'ils hébergent. D'après l'Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées, les mesures de sécurité les plus souvent utilisées étaient les suivantes : règles limitant l'entrée de non-résidents, système d'interphone, système d'alarme, portes d'acier, adresses et numéros de téléphone non inscrits et clôtures de sécurité.

La plupart des établissements (90 %) étaient dirigés par un conseil d'administration qui était composé de bénévoles et dont le nombre de membres variait entre 1 et 54. Cependant, les conseils d'administration de la majorité des établissements (87 %) comptaient entre 5 et 15 membres. Deux cent vingt-cinq établissements (68 %) ont

indiqué qu'ils faisaient appel à des bénévoles pour travailler chez eux. Le nombre moyen de bénévoles par établissement était de 15.

Les refuges pour femmes victimes de violence sont, pour la plupart, bien intégrés au milieu qu'ils servent. Ils ont des protocoles et des ententes avec des organismes de services sociaux, les ressources médicales, les milieux juridiques et les services de police. La plupart du temps, les refuges ont des liens avec des associations provinciales ou territoriales, et un bon nombre sont représentés dans des comités bien établis où siègent de nombreux organismes.

La plupart des établissements servent les femmes des villes, des banlieues et des régions rurales Près de 60 % des refuges ont indiqué qu'ils servaient une clientèle provenant de plus d'une région géographique. Les autres établissements accueillaient des femmes qui habitaient principalement la ville (18 %), un village ou une région rurale (18 %), une réserve (3 %) ou la banlieue (2 %). Plus de la moitié (55 %) des refuges étaient concentrés en Ontario et au Québec, où la population féminine adulte est la plus importante. La distribution proportionnelle des établissements dans les provinces et les territoires était semblable à celle des femmes âgées de 15 ans et plus et à celle des femmes courant le plus grand risque d'être victimes de violence (les femmes âgées de 15 à 24 ans, mariées légalement ou vivant en union libre). Alors que la plupart des femmes (82 %) ont reçu de l'aide dans leur propre milieu, d'autres ont parcouru une grande distance pour se rendre à un refuge. Dans le cas de 16 % des femmes, le domicile principal se trouvait à plus de 100 kilomètres du refuge.

Vaste gamme de services offerts Les services dispensés par les refuges dépendent en grande partie des besoins des femmes et des enfants victimes de violence et sont susceptibles de varier suivant les services existants dans la collectivité. La plupart des établissements (96 %) donnaient à leur clientèle des renseignements généraux et des conseils en situation de crise. Les autres services offerts sur place étaient la sensibilisation du public (90 %), l'accompagnement à la cour (89 %), le suivi (82 %) et un service d'écoute téléphonique d'urgence (79 %).

1. Le terme «refuge» désigne toute une gamme d'établissements, allant des maisons d'hébergement aux refuges d'urgence.

La plupart des établissements étaient également en mesure de diriger les femmes ayant des besoins particuliers vers des services de santé mentale (90 %), des programmes de désintoxication (89 %), des services juridiques (89 %) et des services médicaux (87 %). Les services internes destinés aux enfants comprenaient le plus souvent la consultation individuelle (75 %), la garde d'enfants (58 %) et la consultation de groupe (54 %).

La plupart des refuges offraient également de l'aide à des non-résidentes : intervention d'urgence (77 %), information (64 %) et accompagnement à la cour (52 %). Ces services étaient dispensés au téléphone, par lettre ou en personne (sur rendez-vous ou non). Le 31 mars 1993, 577 non-résidentes ont cherché des services d'hébergement et 2 077, des services autres que l'hébergement; 447 demandes d'aide avaient d'autres motifs. Ce jour-là, on a dénombré entre 0 et 181 appels, soit 11 demandes d'aide en moyenne par refuge. Entre 1991-1992 et 1992-1993, le nombre de demandes reçues par les refuges pour femmes victimes de violence a augmenté de 30 %.

De nombreux établissements offrent des services à des femmes ayant des besoins particuliers Près de la moitié des refuges acceptaient des femmes qui n'avaient pas été victimes de violence physique ou psychologique. Un bon nombre d'établissements (plus de 40 %) pouvaient aussi accueillir des femmes ayant des besoins particuliers, comme celles souffrant d'alcoolisme ou de toxicomanie ou ayant besoin de soins médicaux. De plus, un peu moins du quart des refuges pouvaient accueillir des femmes atteintes de troubles mentaux graves ou ayant des antécédents de comportements violents. De nombreux établissements ont pris les moyens nécessaires pour pouvoir répondre aux besoins des femmes ayant une incapacité : rampes d'accès pour fauteuils roulants (44 %), documents sur bande sonore ou en braille (16 %) et appareils de télécommunications pour sourds (ATS) (11 %). En outre, 40 % des établissements entretenaient des liens avec des groupes représentant des personnes ayant une incapacité.

Environ un établissement sur cinq accueillait surtout des femmes autochtones, tandis que moins de 10 % s'adressaient surtout aux femmes des minorités visibles ou ethnoculturelles. De plus, 44 % des établissements offraient aux femmes autochtones des services adaptés à leur culture, et 41 % offraient de tels services aux femmes appartenant à une minorité visible ou ethnoculturelle.

Admissions en hausse Au cours de l'exercice financier 1992-1993, les 303 établissements qui ont participé à

Refuges pour femmes victimes de violence, 1970 à 1992-1993[1]

TSC

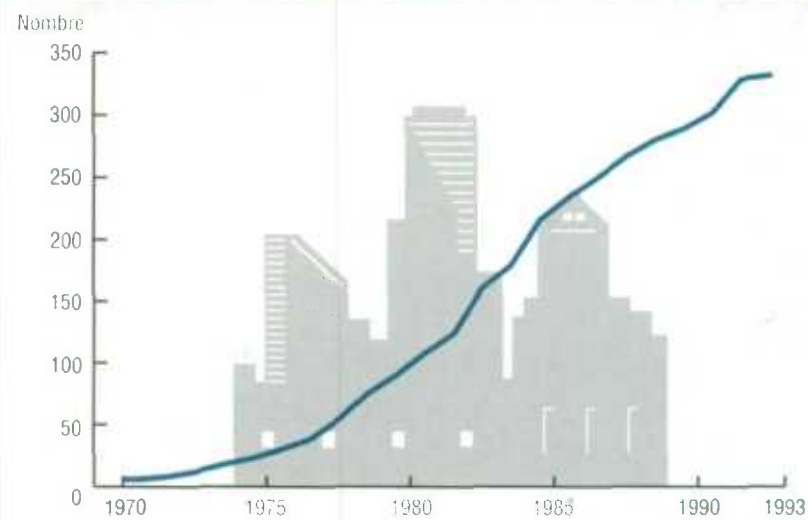

1. Chiffres au 31 mars 1993. Sont exclus 39 refuges qui n'ont pas répondu à l'enquête.
Source : Statistique Canada, Division des statistiques sur la santé, Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

TSC

Types de refuges

Le terme «refuge» désigne, au sens large, l'ensemble des refuges ou des établissements pour les femmes victimes de violence et leurs enfants. L'Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées définit comme suit les types de refuges :

Maison d'hébergement ou refuge – Hébergement de courte ou de moyenne durée (de 1 à 8 semaines) en lieu sûr, pour femmes victimes de violence ou en difficulté, avec ou sans enfants à charge. (Il y en avait 288 en 1993.)

Logement de deuxième étape – Hébergement de longue durée (de 3 à 12 mois) en lieu sûr, pour femmes victimes de violence ou en difficulté, avec ou sans enfants à charge. (Il y en avait 22 en 1993.)

Centre de ressources familiales – Programme mis sur pied par l'Ontario, qui consiste à offrir des services semblables, en tout ou en partie, à ceux des maisons d'hébergement. Ces centres doivent offrir au moins un service d'hébergement. (Il y en avait 11 en 1993.)

Réseau de maisons d'hébergement – Hébergement auxiliaire à très court terme (de 1 à 3 jours) dans des maisons privées, destinées aux femmes victimes de violence ou en difficulté, avec ou sans enfants à charge. (Il y en avait 13 en 1993.)

Satellite – Lieu sûr de dépannage de courte durée (de 3 à 5 jours) pour femmes victimes de violence ou en difficulté, avec ou sans enfants à charge. Ces refuges sont habituellement rattachés, pour des raisons administratives, à une maison d'hébergement ou à un autre organisme. (Il y en avait 4 en 1993.)

Refuge d'urgence ou centre de dépannage – Hébergement de très courte durée pour un vaste éventail de personnes. Ce genre d'endroit n'est pas réservé uniquement aux femmes victimes de violence ou en difficulté et peut accueillir des hommes aussi bien que des femmes. On peut y héberger des personnes qui ne sont pas victimes de violence, mais qui se trouvent sans endroit où loger en raison d'une situation d'urgence. (Il y en avait 15 en 1993.)

Autres – Tout autre établissement ou refuge destiné aux victimes de violence familiale qui n'est pas classé dans une catégorie particulière ou qui n'a pas répondu au questionnaire d'enquête. (Il y en avait 18 en 1993.)

Comment les femmes victimes de violence logeant dans un refuge ont appris l'existence de ce service :

- 32 % par elles-mêmes
- 14 % par un organisme de services sociaux
- 13 % par un ami ou un parent
- 13 % par un autre refuge
- 7 % par la police
- 5 % par une ligne d'écoute téléphonique d'urgence ou d'assistance
- 4 % par un professionnel de la santé
- 4 % par des services sociaux ou des services de santé
- 3 % par une résidente du refuge
- 1 % par un organisme autochtone
- 11 % par une autre source

Note : La somme des pourcentages ne correspond pas à 100 en raison des réponses multiples.

l'enquête ont admis 86 499 personnes. La plupart de ces refuges étaient des maisons d'hébergement (89 %). Le terme «admission» désigne l'acceptation officielle, dans un établissement, d'une femme ou d'un enfant à qui on attribue un lit, et une personne peut être admise plus d'une fois dans la même année. Si l'on compare les établissements qui ont participé à l'enquête de 1991-1992 à ceux qui ont participé à celle de 1992-1993, on constate une hausse de 2 % des admissions.

Le 31 mars 1993, 3 % des femmes habitant un refuge avaient une incapacité (handicap moteur, visuel ou auditif ou toute autre incapacité physique). Ce pourcentage est beaucoup moins élevé que la proportion estimée de femmes ayant une incapacité parmi les femmes mariées ou l'ayant déjà été qui étaient victimes de violence (24 %) et que l'ensemble des femmes ayant une incapacité (16 %). Par ailleurs, les deux tiers des résidentes préféraient parler l'anglais, près d'un quart préféraient parler le français et 12 % préféraient parler une langue autre que l'anglais ou le français.

Les jeunes femmes sont moins nombreuses à aller dans les refuges Selon les résultats de l'Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées, les femmes âgées de 25 à 34 ans formaient la plus forte proportion de femmes hébergées dans les refuges (43 %), la proportion correspondante chez les femmes âgées de 15 à 24 ans n'étant que de 24 %. Les femmes âgées de 55 ans et plus ne représentaient qu'une petite proportion des femmes hébergées dans un refuge en 1992-1993 (3 %), observation peu surprenante vu le pourcentage peu élevé de cas de violence conjugale déclarés dans ce groupe d'âge.

La vaste majorité des femmes victimes de violence hébergées dans un refuge le 31 mars 1993 (85 %) cherchaient à se protéger d'un proche. Pour 83 % d'entre elles, le conjoint de droit ou de fait était l'agresseur; pour 14 %, il s'agissait d'un ex-conjoint; et pour 4 %, d'un ami ou d'un ex-ami de coeur.

La plupart des femmes restent moins de 20 jours Le 31 mars 1993, le taux d'occupation des refuges pour femmes victimes de violence et pour leurs enfants était de 68 % pour l'ensemble du pays[2], mais il pouvait être plus élevé ou moins élevé à différentes périodes de l'année. La durée de séjour la plus courante dans un établissement se situait entre 11 et 20 jours (39 %), suivie par une durée de

COMPLÉMENT D'INFORMATION

TSC

Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées

L'Initiative fédérale en matière de violence familiale a proposé un plan d'action interministériel concerté qui permettrait de contrer la violence familiale de diverses façons. Un des objectifs était de trouver des moyens de recueillir de meilleures données nationales sur la nature et l'étendue de la violence familiale au Canada. C'est ce qui a amené la Division des statistiques sur la santé (auparavant le Centre canadien d'information sur la santé) à réaliser une enquête sur les maisons d'hébergement, dans le but de connaître les services que ces maisons offrent et les caractéristiques des femmes qui y trouvent refuge.

Le questionnaire de l'Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées de 1992-1993 a été remis à la totalité des maisons d'hébergement, refuges, logements de deuxième étape, centres de ressources familiales, réseaux de maisons d'hébergement, satellites et refuges d'urgence qui étaient réputés fournir aux femmes victimes de violence conjugale des services d'hébergement et d'autres services. L'enquête a permis de recueillir des données sur les services dispensés au cours des 12 mois précédents et de tracer le profil des personnes qui s'y trouvaient lors d'une journée précise. En 1992-1993, on a dénombré 371 refuges pour femmes victimes de violence. De ce nombre, 332 établissements (89 %) ont répondu au questionnaire d'enquête, contre 79 % pour celui de 1991-1992.

Enquête sur la violence envers les femmes

L'Enquête sur la violence envers les femmes consistait à effectuer un sondage téléphonique auprès d'un échantillon aléatoire de femmes âgées de 18 ans et plus. L'échantillon excluait les femmes n'ayant pas le téléphone, celles qui ne parlaient ni l'anglais ni le français et celles qui habitaient un refuge ou un autre établissement. Cependant, parmi les répondantes, on trouvait des femmes qui avaient logé, par le passé, dans un refuge ou un autre établissement pour femmes victimes de violence. L'Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées et l'Enquête sur la violence envers les femmes n'ont pas employé les mêmes définitions de la violence. L'Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées s'intéressait aux femmes qui s'étaient rendues dans un refuge parce qu'elles avaient subi différents types de mauvais traitements, que ceux-ci aient été de nature physique, sexuelle, financière ou psychologique, ou parce qu'elles avaient fait l'objet de menaces ou de négligence. De son côté, l'Enquête sur la violence envers les femmes visait à obtenir de l'information détaillée sur le recours aux maisons d'hébergement uniquement par les femmes qui avaient été victimes de violence physique ou sexuelle exercée par un conjoint ou un ex-conjoint (y compris un conjoint de fait). Les définitions de la violence se limitait à celles du *Code criminel* portant sur les voies de fait et l'agression sexuelle, car on voulait produire des statistiques sur les actes de violence reconnus par la loi.

10 jours ou moins (27 %). Le nombre total de lits dans les établissements déclarants variait entre 2 et 80. Le tiers des refuges comptaient 10 lits ou moins; 44 % en avaient de 11 à 20, 12 %, de 21 à 30, et 10 %, plus de 30. Des 222 établissements qui ont déclaré avoir des couchettes, 88 % en avaient 5 ou moins.

Les femmes hébergées dans un refuge constituent la minorité des femmes victimes de violence Selon l'Enquête sur la violence envers les femmes, 13 % des femmes qui avaient quitté leur conjoint en raison de son comportement violent ou menaçant logeaient dans un refuge. La plupart des femmes qui avaient quitté leur conjoint habitaient chez des parents ou des amis (77 %), tandis que les autres s'étaient installées dans leur propre logement (13 %) ou vivaient à l'hôtel (5 %).

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles les femmes victimes de violence ne vont pas chercher de l'aide auprès d'un organisme de services sociaux ou d'un refuge. Les principaux motifs invoqués étaient les suivants : elles ne voulaient pas d'aide ou n'en avaient pas besoin (40 %); l'incident n'était pas assez important (25 %); elles ignoraient l'existence des services (16 %); il n'y avait aucun service offert (14 %). Néanmoins, 81 % des femmes qui avaient logé dans un refuge avaient trouvé que cela les avait aidées.

Les femmes qui se rendent dans un refuge pour se protéger contre un conjoint violent se trouvent souvent dans une situation désespérée. Le 31 mars 1993, on comptait 1 870 femmes dans des refuges, dont 80 % avaient été admises pour cause de mauvais traitements. De ce nombre, 72 % avaient souffert de violence psychologique et 69 %, de violence physique; 44 % avaient reçu des menaces; 28 % se disaient exploitées sur le plan financier; et 22 % avaient été victimes d'agression sexuelle. Les autres 20 % des femmes cherchaient refuge pour d'autres raisons que la violence. Environ les trois quarts d'entre elles s'étaient rendues dans un refuge parce qu'elles avaient des problèmes de logement.

La probabilité que les femmes se rendent dans un refuge est plus grande si les enfants ont été témoins de scènes de violence Le fait que les enfants aient assisté à des scènes de violence à la maison semble avoir joué un rôle dans la décision des femmes de se rendre dans un refuge. D'après l'Enquête sur la violence envers les femmes, les enfants ont, à un moment ou à un autre, été témoins d'actes violents perpétrés contre 78 % des femmes logées dans un refuge, la proportion correspondante

2. Dans le cas de certains refuges, un taux d'occupation de 68 % pourrait vouloir dire qu'ils étaient complets parce que les lits temporaires (comme les lits pliants) étaient inclus dans le nombre total des lits disponibles. Le taux d'occupation des établissements variait entre 0 % et 243 %. Ces chiffres excluent les réseaux de maisons d'hébergement et les logements de deuxième étape.

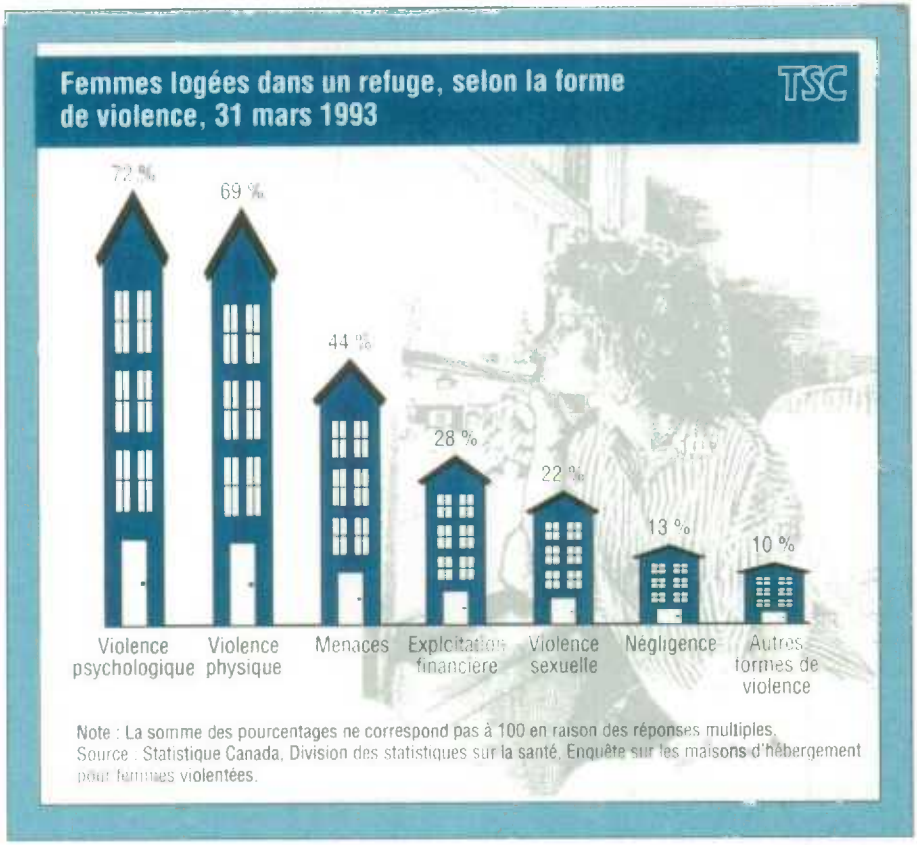

pour l'ensemble des femmes victimes de violence étant de 39 %. Il semble que les enfants assistent à des actes de violence très graves. Les enfants en avaient été témoins dans 52 % des unions où la femme avait craint pour sa vie et dans 61 % des unions où la femme avait été blessée.

Le 31 mars 1993, les trois quarts des femmes ayant des enfants et cherchant refuge pour se protéger d'un conjoint violent ont été admises avec eux. Ce jour-là, 1 636 enfants logeaient dans un refuge, dont certains sans leur mère. Près du quart des femmes cherchaient à protéger leurs enfants contre de la violence psychologique, 13 %, contre de la violence physique, et 5 %, contre des agressions sexuelles. À cela s'ajoutaient 112 enfants (7 %) qui avaient été admis dans un refuge pour un motif autre que la violence.

Près de la moitié (45 %) de tous les enfants admis pour cause de violence à la maison avaient moins de 5 ans[3]. Les enfants âgés de 5 à 9 ans représentaient 32 % du total; ceux âgés de 10 à 14 ans, 20 % du total; ceux âgés de 15 à 18 ans, 3 % du total, soit la plus faible proportion.

La plupart des femmes hébergées dans un refuge ont subi des blessures L'Enquête sur la violence envers les femmes a établi une forte corrélation entre le fait qu'une femme se soit rendue dans un refuge et la gravité de la violence[4]. Les femmes qui avaient été blessées, à un moment ou à un autre, durant la relation conjugale représentaient plus de 80 % des femmes qui avaient logé dans un refuge. La proportion correspondante pour l'ensemble des femmes victimes de violence était de 45 %. De plus, les femmes qui avaient, à un moment ou à un autre, été blessées assez gravement pour avoir besoin de soins médicaux représentaient 63 % des femmes hébergées dans un refuge. Pour l'ensemble des femmes victimes de violence, la proportion correspondante était de 19 %. Selon l'Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées, 26 % des femmes habitant un refuge le 31 mars 1993 avaient dû être soignées à la suite du dernier incident violent. En outre, dans 27 % des cas, on ne savait pas si la femme avait cherché à obtenir des soins médicaux. L'Enquête sur la violence envers les femmes a montré que celles qui avaient logé dans un refuge étaient proportionnellement plus de deux fois plus nombreuses à avoir craint pour leur vie (85 %) que l'ensemble des femmes victimes de violence (39 %) et qu'elles étaient relativement plus nombreuses à avoir dû suspendre leurs activités habituelles à cause d'actes de violence (57 % contre 31 %).

Beaucoup de femmes logées dans un refuge ont signalé les incidents violents à la police D'après l'Enquête sur la violence envers les femmes, 26 % de l'ensemble des femmes victimes de violence ont signalé un incident violent à la police à un moment ou à un autre de leur relation conjugale. De toutes les femmes logées dans un refuge le 31 mars 1993, 30 % avaient déclaré l'incident le plus récent à la police. Dans plus de la moitié de ces cas, des accusations avaient été portées par la police et une ordonnance restrictive avait été rendue dans 13 % des cas. L'intervention des services de protection de la jeunesse avait été requise dans 7 % des cas, tandis que les services de protection des adultes étaient intervenus dans seulement 2 % des cas.

La plupart des femmes retournent vivre avec leur conjoint violent Selon l'Enquête sur la violence envers les femmes, près des trois quarts des femmes ayant quitté un conjoint violent retournent tôt ou tard à la maison. Les motifs les plus courants invoqués par les femmes dans ce cas-là sont les suivants : pour le bien des enfants (31 %); pour donner une autre chance au couple (24 %); parce que le conjoint avait promis de changer (17 %); parce qu'elles n'avaient pas d'argent ou de logement (9 %). Les femmes dont le conjoint avait bénéficié de consultations professionnelles pour son comportement violent étaient plus nombreuses à être retournées à la maison (81 %) que celles dont le conjoint n'avait pas reçu cette forme d'assistance (70 %).

3. Les pourcentages sont basés sur les 1 498 enfants dont on a précisé l'âge.

4. Dans l'Enquête sur la violence envers les femmes, la gravité de la violence était déterminée selon que la femme avait été blessée; qu'elle avait cherché à obtenir des soins médicaux; qu'elle avait craint pour sa vie; ou qu'elle avait dû suspendre ses activités habituelles à cause de la violence.

Karen Rodgers est analyste principale au Centre canadien de la statistique juridique de Statistique Canada et **Garry MacDonald** est analyste principal à la Division des statistiques sur la santé, également de Statistique Canada.

ANNUAIRE DU CANADA 1994

L'ANNUAIRE DU CANADA 1994

Un ouvrage complet et indispensable sur le Canada

Pour obtenir des renseignements essentiels sur le Canada, consultez *l'Annuaire du Canada*. Inestimable source d'information, l'édition de 1994 est un ouvrage d'une présentation très soignée, attrayant et facile à lire.

L'*Annuaire du Canada* 1994 étudie en profondeur les événements, les tendances et les changements récents. Divisé en 22 chapitres, il répond à vos questions sur presque tous les sujets, depuis la géographie jusqu'à la santé et la banque.

Voici ce que vous trouverez dans l'édition de 1994 :

- Plus de 700 pages écrites dans un style vif et pleines de renseignements intéressants sur les dimensions sociales, économiques, culturelles et démographiques de la vie canadienne
- 250 tableaux concis et 63 graphiques et diagrammes qui permettent de mettre en perspective l'information statistique
- Remarquables photographies de paysages typiquement canadiens par certains des photographes canadiens les plus illustres
- Courts articles fascinants sur des sujets divers, depuis l'archéologie jusqu'à l'évolution de la situation des cols blancs

Ouvrage de référence de prédilection des étudiants, des enseignants, des chercheurs, des bibliothécaires et des gens d'affaires, et ce depuis plus de 125 ans, l'*Annuaire du Canada* est celui qu'il faut consulter en premier pour en savoir plus long sur tous les aspects du Canada.

Un volume que vous voudrez conserver longtemps dans votre bibliothèque ou au bureau!

COMMANDEZ DÈS AUJOURD'HUI VOTRE EXEMPLAIRE DE L'ANNUAIRE DU CANADA

Vous pouvez vous procurer la version française ou anglaise de l'*Annuaire du Canada* 1994 (no 11-402F au catalogue) au coût de 59,95 $ (supplément de 5,05 $ pour les frais d'expédition et de manutention) au Canada, 72 $ US aux États-Unis et 84 $ US dans les autres pays.

Pour commander, écrivez à Statistique Canada, Division du marketing, Vente et service, Ottawa (Ontario) K1A 0T6, ou communiquez avec le centre de consultation de Statistique Canada le plus près (voir la liste qui figure dans la présente publication).

Si vous le préférez, télécopiez votre commande en signalant le **1-613-951-1584** ou téléphonez sans frais au **1-800-267-6677** et portez les frais à votre compte VISA ou MasterCard.

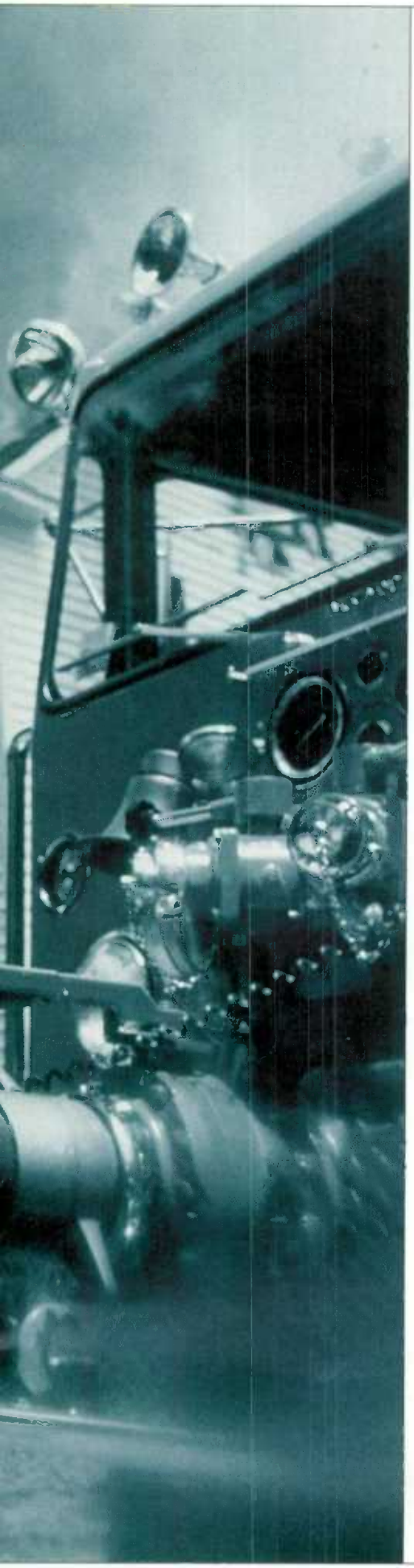

AU FEU !

par Cynthia Silver

Dans toutes les sociétés, on a toujours redouté les incendies non maîtrisés et l'on a pris des moyens élaborés pour réduire ce danger au minimum. Des mesures de protection telles que la formation de pompiers compétents et l'amélioration du matériel d'intervention, l'adoption de codes du bâtiment stricts, l'utilisation de détecteurs de fumée dans les maisons et l'établissement de programmes de sensibilisation à la prévention ont permis de sauver des vies et de prévenir des blessures. Aussi, les grands incendies d'autrefois ne sont-ils plus qu'un souvenir.

Selon l'Association canadienne des directeurs provinciaux et des commissaires des incendies (ACDPCI), le nombre d'incendies ainsi que les pertes matérielles et le taux de mortalité qui en résultent ont diminué depuis le début des années 80. Il y a eu 68 150 incendies en 1991 contre 77 174 en 1982, ce qui donne une baisse de 12 %[1]. Pendant la même période, le chiffre approximatif des pertes causées par les incendies a chuté de 19 %, passant de 1,53 à 1,24 milliard de dollars (en dollars de 1991). Le taux de décès causés par les incendies a baissé beaucoup plus rapidement; pour 100 000 personnes, il y a eu 1,45 décès causé par un incendie en 1991, soit deux fois moins que le taux de 2,93 enregistré en 1982.

Les incendies se produisent principalement dans des habitations En 1991, il y a eu 30 484 incendies dans des habitations, ce qui représente près de la moitié des incendies et des pertes matérielles pour cette année-là. La plupart de ces incendies se sont produits

Incendies, 1982 à 1991

TSC

Nombre d'incendies, en milliers

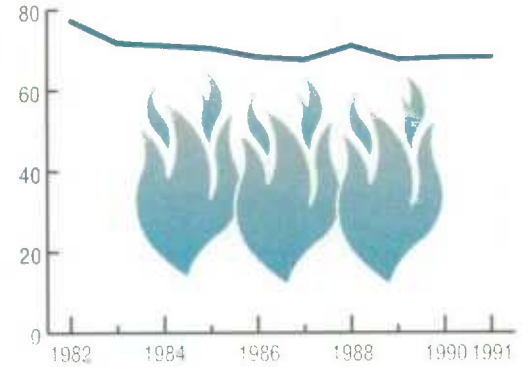

Pertes matérielles causées par des incendies, en millions de dollars constants de 1991

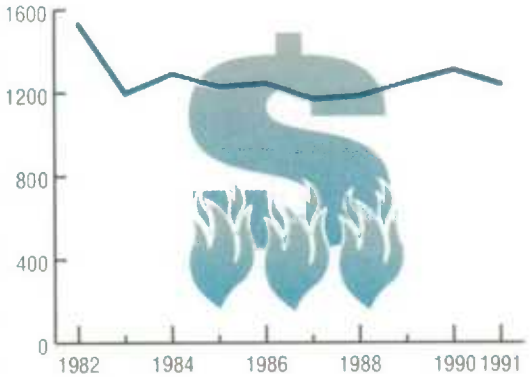

Décès causés par des incendies, pour 100 000 habitants

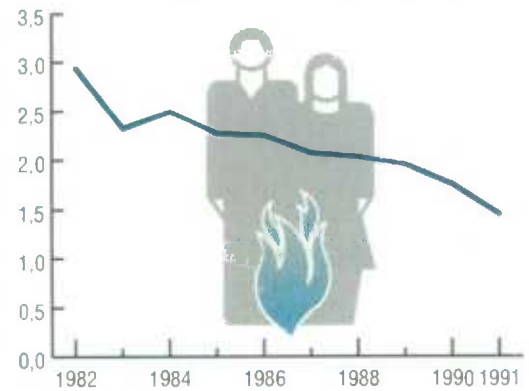

Source : Association canadienne des directeurs provinciaux et des commissaires des incendies, *Rapport annuel : Pertes causées par l'incendie au Canada, 1991*.

dans des maisons unifamiliales ou jumelées (69 %); venaient ensuite les maisons en rangée et les appartements (20 %), puis les maisons mobiles et les remorques (4 %).

Beaucoup d'incendies se sont également produits dans des véhicules (par exemple dans des automobiles); en 1991, ces incendies représentaient 27 % de l'ensemble des incendies et 6 % de l'ensemble des pertes matérielles causées par le feu. Les entreprises, les établissements, les exploitations agricoles, les écoles, les lieux publics, les bâtiments industriels et les lieux extérieurs représentaient les 28 % restants. Les incendies dans des lieux extérieurs comprennent les incendies de brousse et de décharge publique, mais excluent la plupart des incendies de forêt[1].

La plupart des habitations sont dotées d'un détecteur de fumée et, souvent, d'un extincteur Le nombre d'habitations dotées de détecteurs de fumée et d'extincteurs a augmenté depuis une dizaine d'années. En 1993, 92 % des ménages avaient un détecteur de fumée, contre 65 % en 1984. Bien que la proportion de locataires possédant des détecteurs de fumée ait fortement augmenté, passant de 49 % à 87 % entre 1984 et 1993, les propriétaires demeuraient proportionnellement les plus nombreux à posséder un détecteur de fumée. En 1993, 94 % des propriétaires avaient au moins un détecteur de fumée, comparativement à 74 % en 1984.

Il y a également de plus en plus d'habitations qui sont équipées d'un extincteur portatif. La moitié des ménages en avaient au moins un en 1993, comparativement à 40 % en 1987. Les propriétaires étaient plus de deux fois plus nombreux (63 %) que les locataires (26 %) à posséder un extincteur.

Les incendies sont souvent provoqués par des articles de fumeur et par des flammes nues Des articles de fumeur (cigarettes allumées, par exemple) ou des flammes nues (y compris allumettes, briquets, chandelles et torches) étaient à l'origine de 18 % des incendies déclarés en 1991. Les autres causes fréquentes d'incendie étaient les appareils de cuisson (13 %), les circuits électriques (par exemple des fils défectueux) (10 %) et les appareils de chauffage (9 %). Une forte proportion d'incendies étaient cependant de cause indéterminée (20 %) ou attribuables à des causes diverses (19 %).

Les défectuosités mécaniques ou électriques étaient la principale cause des incendies La cause d'un incendie, c'est-à-dire l'action ou l'erreur humaine qui le provoque, est plus difficile à déterminer que l'origine proprement dite du feu. Certains incendies sont accidentels, tandis que d'autres sont allumés délibérément.

En 1991, le quart des incendies ont été causés par des défaillances ou des défectuosités mécaniques ou électriques. La deuxième cause d'incendie par la fréquence était le mauvais usage d'articles de fumeur ou de flammes nues (17 %). Cette catégorie comprend 2 % des incendies causés par des enfants qui jouaient avec des articles de ce genre. Les incendies criminels ou présumés comme tels représentaient 6 % des incendies. En outre, 10 % des incendies ont été allumés délibérément, sans qu'il ait été possible de porter d'accusations de crime d'incendie. Il pouvait s'agir de cas où l'incendie avait été allumé par un enfant de moins de 12 ans, donc trop jeune pour être accusé, ou d'affaires criminelles où une personne était l'objet

1. Ces chiffres correspondent à l'ensemble des incendies déclarés aux commissaires provinciaux et territoriaux des incendies par les services de pompiers ou par les compagnies d'assurances.

d'une accusation plus grave que celle de crime d'incendie. Enfin, 35 % des incendies avaient des causes indéterminées.

Beaucoup d'incendiaires ont moins de 18 ans Dans les statistiques de l'ACDPCI, le nombre d'incendies criminels est plutôt sous-évalué, du fait qu'il y a beaucoup d'incendies dont la cause est inconnue. Selon le Centre canadien de la statistique juridique, il y a eu 12 407 incendies ou tentatives d'incendies criminels en 1991. Près des neuf dixièmes des personnes accusées de crime d'incendie étaient des hommes, dont 52 % étaient âgés de 18 ans et plus et 34 %, des jeunes de 12 à 17 ans.

La plupart des décès et des blessures causés par un incendie se produisent dans des habitations En 1991, 406 personnes sont mortes à la suite d'incendies, pour la plupart (86 %) dans des habitations. Les incendies de véhicules automobiles représentaient le quart des incendies, mais une proportion relativement faible (5 %) des décès causés par le feu. C'est également dans des habitations qu'ont été subies la plupart des 3 589 blessures causées par le feu en 1991, puis dans des établissements commerciaux et industriels (8 %) et dans des véhicules (5 %).

La plupart des décès (68 %) et des blessures (55 %) causés par des incendies dans des habitations se sont produits dans des maisons unifamiliales ou jumelées. Beaucoup de décès (16 %) et de blessures (34 %) entrant dans cette catégorie se sont également produits dans des appartements et des immeubles à usage locatif.

Même si les incendies dans des maisons de chambres ne représentaient qu'une très faible proportion des incendies dans des habitations (1 %), ils étaient proportionnellement les plus nombreux à causer la mort ou des blessures. En 1991, on a compté 35 décès ou blessures pour 100 incendies s'étant produits dans des maisons de chambres. Parmi les incendies dans des habitations, ceux qui se sont produits dans des appartements et dans des immeubles à usage locatif venaient au deuxième rang des causes de décès ou de blessures, faisant 16 victimes pour 100 incendies, tandis que dans les maisons unifamiliales et jumelées, il y a eu seulement 8 décès ou blessures pour 100 incendies.

La plupart des victimes d'incendies sont des hommes Le nombre de personnes décédées dans des incendies a diminué depuis 10 ans, passant de 723 à 406 entre 1982 et 1991. En 1991, toutes les personnes mortes dans un incendie étaient des civils, par opposition à des pompiers.

La majorité des civils morts dans un incendie en 1991 étaient des hommes (58 %), tandis que 24 % étaient des femmes et 18 %, des enfants. De même, des 2 273 civils blessés dans un incendie, 57 % étaient des hommes, 30 %, des femmes, et 11 %, des enfants; les 2 % restants étaient des cas indéterminés.

La cause la plus fréquente des décès causés par un incendie chez les civils adultes était le mauvais usage d'une source d'inflammation, par exemple d'articles de fumeur ou d'objets enflammés. En 1991, environ le tiers des décès d'hommes (30 %) et de femmes (33 %) causés par un incendie résultaient d'une imprudence de ce genre. Chez les hommes, les défaillances humaines, par exemple la somnolence ou l'affaiblissement présumé des facultés par l'alcool ou les drogues, étaient, par leur fréquence, la deuxième cause des décès causés par le feu (13 %); venaient ensuite les incendies criminels ou présumés comme tels et les autres incendies allumés volontairement (10 %). Chez les femmes, par contre, cette dernière catégorie venait au deuxième rang (14 % des décès causés par le feu) et la défaillance humaine, au troisième rang (8 %).

Incendies et pertes matérielles causées par des incendies, selon le territoire, 1991 TSC

Territoire	Population en 1991	Nombre d'incendies	Pertes en milliers de dollars	Décès et blessures
Terre-Neuve	568 475	689	22 870	29
Île-du-Prince-Édouard	129 765	838	5 310	0
Nouvelle-Écosse	899 945	2 472	31 770	100
Nouveau-Brunswick	723 900	2 023	16 100	51
Québec	6 895 965	14 485	373 560	631
Ontario	10 084 885	23 129	383 080	1 934
Manitoba	1 091 945	5 085	48 500	232
Saskatchewan	988 930	2 929	38 710	102
Alberta	2 545 555	7 678	112 160	377
Colombie-Britannique	3 282 060	7 671	174 990	459
Yukon	27 800	275	3 160	2
Territoires du Nord-Ouest	57 650	212	7 310	29
Défense nationale	110 183	202	6 200	10
Réserves indiennes	283 406	356	8 380	35
Biens fédéraux	217 818	106	7 630	4
Canada	**27 908 282**	**68 150**	**1 239 720**	**3 995**

Source : Association canadienne des directeurs provinciaux et des commissaires des incendies, *Rapport annuel : Pertes causées par l'incendie au Canada, 1991*.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

TSC

Les pompiers au Canada

Selon le Recensement de 1991, le Canada comptait cette année-là 27 300 pompiers, soit 1 pour 1 000 habitants. En 1971, le taux était de 1 pompier pour 1 200 habitants.

En 1991, presque tous les pompiers étaient des hommes (99 %) et la plupart (64 %) étaient âgés de 30 à 49 ans. Beaucoup avaient fait des études postsecondaires; 34 % possédaient en effet un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires.

En 1990, la plupart des pompiers (80 %) travaillaient à temps plein toute l'année. Leur revenu d'emploi moyen s'élevait à 44 760 $ cette année-là. Le revenu d'emploi moyen variait selon la province, s'échelonnant de 37 150 $, en Nouvelle-Écosse, à 47 790 $, en Alberta. Le revenu d'emploi des pompiers ne provient pas uniquement de leur métier, car la plupart travaillent par quarts et peuvent donc tirer un revenu d'un autre emploi.

Nombre de pompiers, selon la province, 1991

TSC

	Population active expérimentée	Pompiers ayant travaillé à temps plein toute l'année en 1990	
		Nombre	Revenu d'emploi moyen ($)
Terre-Neuve	605	535	39 770
Île-du-Prince-Édouard	35	s/o[1]	s/o[1]
Nouvelle-Écosse	855	720	37 150
Nouveau-Brunswick	715	605	38 430
Québec	4 540	3 805	43 870
Ontario	10 935	9 470	46 250
Manitoba	1 340	1 070	42 600
Saskatchewan	985	675	40 570
Alberta	3 065	2 470	47 790
Colombie-Britannique	4 015	3 120	44 370
Yukon	50	s/o[1]	s/o[1]
Territoires du Nord-Ouest	160	s/o[1]	s/o[1]
Canada	**27 300**	**22 555**	**44 760**

1. Données non disponibles.
Source : Statistique Canada, publications nos 93-327 et 93-332 au catalogue.

Le mauvais usage d'une source d'inflammation ou d'un objet enflammé a également été la principale cause des décès causés par un incendie chez les enfants, avec 34 % des décès. La moitié de ces enfants sont morts à la suite d'incendies qu'ils avaient provoqués en jouant avec des articles de fumeur ou d'autres sources d'inflammation. Toutefois, aucun adulte n'est mort en 1991 à la suite d'incendies allumés par des enfants qui avaient joué avec ces articles. La défaillance humaine a également entraîné en 1991 une assez forte proportion (16 %) des décès d'enfants causés par un incendie. La cause du décès était indéterminée dans près du tiers des cas, tant chez les enfants que chez les adultes.

Comme dans le cas des décès, la principale cause des blessures causées par un incendie chez les civils a été le mauvais usage d'une source d'inflammation ou d'un objet enflammé. Les imprudences de ce genre ont provoqué 34 % des blessures causées par un incendie chez les hommes, 38 %, chez les femmes, et 52 %, chez les enfants. La défaillance humaine venait au deuxième rang, représentant une proportion beaucoup plus forte des blessures que des décès. En 1991, le quart des blessures causées par un incendie chez les hommes, les femmes et les enfants étaient dues à une défaillance humaine.

Beaucoup de pompiers sont eux aussi des victimes Le métier de pompier est dangereux. Aucun pompier n'est mort à la suite d'un incendie en 1991, mais 33 sont morts entre 1982 et 1990. En outre, 1 316 ont été blessés dans des incendies en 1991, ce qui représente 37 % de l'ensemble des blessures causées par des incendies.

Selon le Programme national de statistiques sur les accidents de travail pour 1992, environ 8 % des pompiers ont réclamé et obtenu des indemnités pour blessures avec perte de temps de travail auprès des commissions d'indemnisation des accidentés du travail. Ce taux était deux fois plus élevé que celui des policiers (d'environ 4 %), mais inférieur à celui d'autres métiers dangereux. Par exemple, on a dénombré en 1992 18 blessures pour 100 débardeurs et 17 blessures pour 100 ouvriers fondeurs.

Cynthia Silver est rédactrice en chef de *Tendances sociales canadiennes*.

Les crimes liés aux véhicules à moteur

par Peter Morrison et Lucie Ogrodnik

Selon les données de l'Enquête sociale générale (ESG), 1 ménage sur 10 possédant un véhicule à moteur a été victime d'un crime lié aux véhicules à moteur en 1993. Ce type de crime comprend non seulement le vol d'un véhicule[1] ou de ses pièces, mais aussi les actes de vandalisme. Les crimes liés aux véhicules à moteur, en dépit de leur fréquence élevée, sont considérés comme des crimes sans victime. Cela peut s'expliquer par le fait que les personnes n'assument directement qu'une faible partie des coûts des véhicules volés, car elles se font habituellement rembourser par une compagnie d'assurances. Cependant, ces crimes contribuent indirectement à la hausse des primes d'assurance et à l'augmentation des coûts d'administration de la justice pénale.

En 1992, un centième des véhicules à moteur immatriculés ont été déclarés volés, tandis que pour 2 véhicules sur 100, on a déclaré un vol de pièces ou de biens personnels. Ces infractions peuvent mettre les propriétaires de véhicules dans une situation pénible et, souvent, les priver d'un moyen de transport personnel. L'ESG de 1993 a permis de chiffrer à 1,6 milliard de dollars[2] les pertes dues aux vols de véhicules, aux vols de biens se trouvant à l'intérieur d'un véhicule et aux actes de vandalisme. Ce chiffre exclut le coût des enquêtes policières et le coût économique représenté par les jours de travail perdus. Le contraste est très marqué par rapport aux pertes découlant de fraudes commises à l'aide de cartes de crédit, dont le montant déclaré par l'Association des banquiers canadiens s'élevait, pour l'année financière 1991, à 50 millions de dollars et aussi par rapport aux pertes liées aux vols de banque, dont le chiffre annuel moyen, selon le Bureau d'assurance du Canada, s'établissait à 3,3 millions de dollars.

En 1992, 146 846 véhicules ont été déclarés volés Selon les données du Programme de la déclaration uniforme de la criminalité (DUC), 146 846 véhicules ont été déclarés volés au Canada en 1992. Ce nombre est le total annuel le plus élevé depuis 1961, première année où l'on a recueilli des statistiques de ce genre. Le taux de vols, demeuré relativement inchangé pendant les années 80, a commencé à augmenter dans les années 90. Entre 1982 et 1990, le taux moyen de vols de véhicules immatriculés a été de 5,9 pour 1 000. En 1992, il a été de 8,4 pour 1 000.

Le taux de vols de biens se trouvant à l'intérieur de véhicules a suivi une tendance analogue. D'une valeur moyenne de 19,8 pour 1 000 véhicules immatriculés entre 1982 et 1990, il est passé à 22,4 pour 1 000 en 1992.

Le Québec avait le taux de vols le plus élevé En 1992, c'est au Québec qu'il y avait la plus forte proportion de propriétaires de véhicules à s'être fait voler leur véhicule. Le taux de vols était de 13,4 pour 1 000 dans cette province. L'Alberta, avec 10,9 pour 1 000, venait au deuxième rang. Les provinces de l'Atlantique avaient des taux nettement plus bas que les provinces de l'Ouest et du Centre, allant de 3,7 pour 1 000, à l'Île-du-Prince-Édouard, à 1,8 pour 1 000, à Terre-Neuve.

La Colombie-Britannique a eu en 1992 le taux le plus élevé de vols de biens se trouvant dans un véhicule, soit 35,8 pour 1 000 véhicules immatriculés. L'Alberta (23,5) et l'Ontario (23,3) étaient les deux seules autres provinces à avoir un taux supérieur à la moyenne nationale. Comme pour les vols de véhicules, les provinces de l'Atlantique avaient les taux de vols de biens les plus bas, qui variaient de 15,6 pour 1 000, en Nouvelle-Écosse, à 8,0 pour 1 000, au Nouveau-Brunswick.

Les crimes liés aux véhicules se produisent surtout la nuit, dans des parcs de stationnement Selon les données communiquées par les services policiers qui ont participé au programme DUC révisé, 48 % des vols de véhicules, 47 % des vols de biens et 45 % des actes de vandalisme ont été commis dans des parcs de stationnement en 1992. Les rues et les routes venaient au deuxième rang par la fréquence des crimes commis, avec 30 % des vols de véhicules, 34 % des vols de biens et 39 % des actes de vandalisme. Enfin, 21 % des vols de véhicules, 17 % des vols de biens et 14 % des actes de vandalisme se sont produits dans un lieu résidentiel tel que l'allée de stationnement de la résidence.

Les crimes liés aux véhicules à moteur se produisent le plus souvent la nuit. Environ les trois quarts des vols et des actes de vandalisme ont été commis entre 18 h et 8 h. La proportion de vols de véhicules n'augmente pas la fin de semaine.

Des mesures de sécurité parfois inadéquates Au moment du vol, le véhicule n'était pas verrouillé dans 23 % des cas, la clé y avait été laissée dans 20 % des cas et, dans 2 % des cas, le moteur était en marche. Il se peut que les chiffres réels soient plus élevés parce que les victimes d'un vol ne sont pas toujours disposées à révéler leur négligence par crainte des conséquences possibles sur leurs assurances.

Abstraction faite des mesures de sécurité élémentaires comme de verrouiller les portières et de ne pas laisser la clé dans le véhicule, on ignore si des dispositifs antivol comme les systèmes d'alarme et la gravure sur les vitres d'un numéro d'identification du véhicule (NIV) découragent les voleurs. En théorie, le NIV permet de reconnaître les pièces volées et de les rendre impropres à la revente. Dans les réseaux organisés, les voleurs réussissent cependant à enlever ou à modifier les NIV.

Le plus souvent, le véhicule est volé pour faire une virée Les véhicules à moteur sont en général volés pour une des raisons suivantes : faire une virée, utiliser le véhicule pour commettre un crime, revendre ou exporter le véhicule, vendre les pièces. Selon l'Enquête sur les vols de véhicules à moteur, faire une virée est la raison la plus fréquente (76 %) dans les cas où le motif est connu. Ce motif est habituellement celui de voleurs amateurs qui souvent abandonnent le véhicule peu après l'avoir volé.

Un véhicule volé sert souvent à commettre divers actes criminels, par exemple à prendre la fuite après avoir commis un vol ou à transporter de la drogue. En 1991, 14 % des véhicules volés ont servi à commettre d'autres infractions ou à prendre la fuite. Par ailleurs, 7 % des véhicules retrouvés avaient été volés pour être démontés et vendus en pièces. On peut souvent doubler la valeur d'un véhicule volé quand on le démonte et qu'on vend les pièces sur le marché noir. La hausse du coût des pièces d'automobiles a sans doute favorisé l'augmentation des vols de véhicules pour revente des pièces.

Il y a aussi des cas où le propriétaire déclare frauduleusement le vol de son véhicule. En 1991, 2 % des vols ont été commis par des propriétaires qui tentaient de frauder leur compagnie d'assurances. Enfin, dans 1 % des cas, les véhicules ont été revendus. Ce genre d'activité est habituellement le fait de voleurs professionnels organisés en réseau qui visent certains types de véhicules en vue de les revendre. Il se peut que la proportion de véhicules volés et revendus dépasse 1 %, car il est difficile de retracer un véhicule volé qui a été revendu.

La plupart des véhicules volés sont des automobiles, et l'on se sert de la clé pour commettre le vol Selon les données du programme DUC, près des deux tiers (65 %) des véhicules volés étaient des automobiles, 22 % étaient des camions ou des autobus, 6 %, des motocyclettes, et 8 %, d'autres véhicules tels que des motoneiges, des tracteurs et des véhicules tous-terrains.

Les deux méthodes les plus fréquemment employées pour voler un véhicule étaient, dans 43 % des cas, l'utilisation de la clé (il pouvait s'agir d'une clé volée,

1. À l'exclusion des avions et des bateaux.

2. Ce chiffre comprend les pertes dues à d'autres vols de biens et actes de vandalisme commis (biens personnels ou du ménage) au même moment que le crime lié au véhicule. Il s'agit donc d'un montant légèrement surestimé.

C'est au Canada que le taux de vandalisme est le plus élevé Selon les données d'une enquête internationale sur le crime[1], les pays où, en 1988, était le plus grand le risque d'être victime d'un vol de véhicule à moteur étaient la France (2,8 %), l'Australie (2,6 %), puis l'Angleterre et le pays de Galles (2,4 %). Parmi les 14 pays étudiés, le Canada s'est classé au dixième rang, moins de 1 % des propriétaires de véhicules à moteur s'y étant fait voler leur véhicule. La probabilité d'être victime de ce genre d'infraction aux États-Unis est plus de deux fois plus élevée qu'au Canada.

Pour les vols de pièces de véhicules et de biens se trouvant dans un véhicule, l'Espagne (14,6 %) et les États-Unis (9,7 %) occupaient les deux premiers rangs, suivis, en troisième place, du Canada (8,1 %). Quant aux actes de vandalisme, c'est au Canada qu'ils étaient les plus fréquents (11,0 %), puis en ex-Allemagne de l'Ouest (10,8 %) et aux Pays-Bas (10,6 %). Les États-Unis affichaient un taux de vandalisme inférieur à celui du Canada, se classant au sixième rang (9,3 %).

Depuis 1980, le taux de vols de véhicules enregistrés au Canada a toujours été inférieur à celui des États-Unis. Cependant, il augmente régulièrement depuis quelques années, contrairement au taux américain, demeuré relativement stable. Au Canada, ce taux est passé, entre 1988 et 1992, de 5,5 à 8,4 vols pour 1 000 véhicules immatriculés. Aux États-Unis, il a été d'environ 8,3 pour 1 000 pendant cette période.

Le taux de vols de pièces de véhicules et de biens se trouvant dans un véhicule a au contraire été beaucoup plus élevé au Canada tous les ans depuis 1980. Le taux canadien avait atteint 22,4 vols pour 1 000 véhicules immatriculés en 1992, comparativement à 19,0 vols en 1980. Le taux américain est demeuré relativement stable pendant cette période. En 1992, par exemple, il était de 15,0 vols pour 1 000 véhicules.

1. Jan J. M. Van Dijik, Pat Mayhew et Martin Killias. *Experiences of Crime Across the World: Key Findings from the 1989 International Crime Survey*, Deventer, Pays-Bas, Kluwer Law and Taxation Publishers, 1990. La première enquête sur le crime a été réalisée dans 14 pays entre 1984 et 1988.

Crimes liés aux véhicules à moteur, Canada et États-Unis, 1980 à 1992

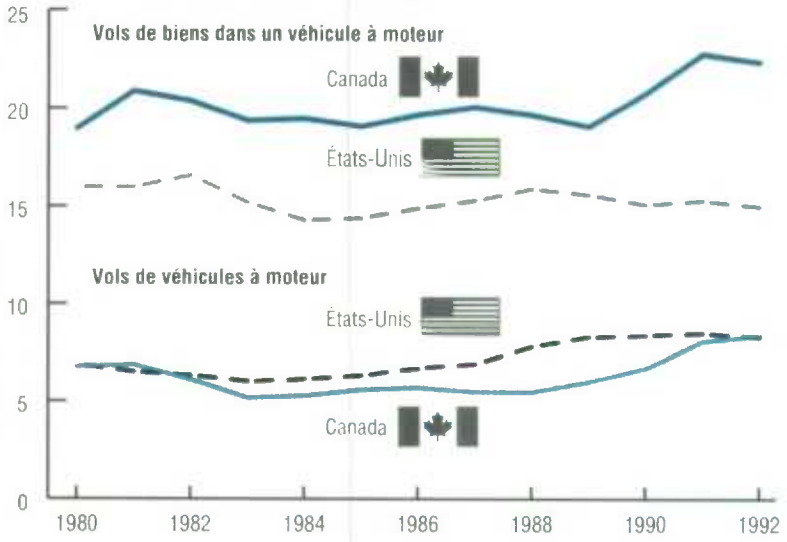

Sources : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité; et États-Unis, Federal Bureau of Investigation, programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Proportion de propriétaires de véhicules ayant été victimes de vol ou de vandalisme, 1988

Vols de véhicules		Vols de biens		Actes de vandalisme dans un véhicule	
			%		
France	2,8	Espagne	14,6	**Canada**	**11,0**
Australie	2,6	États-Unis	9,7		
Angleterre et				Allemagne de l'Ouest	10,8
pays de Galles	2,4	**Canada**	**8,1**	Pays-Bas	10,6
Irlande du Nord	2,2	Australie	7,8	Australie	9,9
États-Unis	2,2	Écosse	7,7	Écosse	9,4
Espagne	1,9	Angleterre et		États-Unis	9,3
		pays de Galles	7,3		
Norvège	1,4	France	7,1	Espagne	9,2
Écosse	1,2	Pays-Bas	6,8	Angleterre et	
				pays de Galles	8,8
Belgique	1,0	Allemagne de l'Ouest	5,8	Belgique	8,0
Canada	**0,9**	Irlande du Nord	5,5	France	7,6
Allemagne de l'Ouest	0,5	Finlande	3,5	Irlande du Nord	6,1
Finlande	0,5	Norvège	3,5	Norvège	5,7
Pays-Bas	0,4	Belgique	3,3	Finlande	5,2
Suisse	0,0	Suisse	2,4	Suisse	5,2

Source : Jan J. M. Van Dijik, Pat Mayhew et Martin Killias, *Experiences of Crime Across the World: Key Findings from the 1989 International Crime Survey*, Deventer, Pays-Bas, Kluwer Law and Taxation Publishers, 1990.

d'un double de la clé du propriétaire ou d'une clé laissée dans le véhicule) et, dans 42 % des cas, le démontage du cylindre de blocage de l'allumage. Dans 10 % des cas, on a forcé l'antivol de la direction. Un camion de remorquage a été utilisé pour voler des véhicules dans 1 % des cas. Pour les 3 % restants, on a eu recours à d'autres moyens comme raccorder des fils ou pousser le véhicule.

Les voitures de marque Honda sont les plus volées L'Enquête sur les vols de véhicules à moteur a montré que 16 850 automobiles, camions, motocyclettes et remorques ont été volés entre juillet et septembre 1991. Les trois modèles de voitures les plus souvent volées étaient la Camaro, de Chevrolet, ainsi que la Civic et la Accord, de Honda. La Accord (38 %) et la Civic (35 %) étaient les deux voitures le moins souvent retrouvées par la police.

Les radios et les lecteurs stéréo sont les articles les plus souvent volés dans des véhicules Selon les données du programme DUC révisé, les radios et les lecteurs stéréo ont été en 1992 les articles les plus souvent volés dans les véhicules, soit dans 26 % des cas. Parmi les autres articles souvent volés, il y avait les accessoires du véhicule tels que les enjoliveurs de roue ou les pneus (16 %), les biens personnels tels que des vêtements et des bagages (15 %), de l'argent ou des pièces d'identité, dont des cartes de crédit (10 %) et, enfin, des machines et des outils (6 %). Même si les armes à feu représentaient moins de 1 % des articles volés, environ 1 620 ont été volées dans des véhicules.

La plupart des véhicules volés sont retrouvés, souvent endommagés, après deux jours Depuis 1980, la proportion de véhicules volés et non retrouvés n'a cessé d'augmenter, passant de 19 %, en 1980, à 27 %, en 1992. Le Québec avait en 1992 la plus forte proportion de véhicules non retrouvés, soit 44 %, tandis que la Colombie-Britannique avait la plus faible proportion, soit 14 %. Selon les résultats de l'Enquête sur les vols de véhicules à moteur, les fourgonnettes (79 %) et les automobiles (72 %) étaient les véhicules les plus souvent retrouvés, tandis que les motoneiges (30 %) et les remorques (23 %) étaient ceux que l'on retrouvait le moins souvent.

Parmi les véhicules retrouvés, 42 % l'ont été dans les 24 heures suivant le vol, 16 %, après 24 à 48 heures, et 42 %, plus de 48 heures après le vol. Plus des trois quarts des véhicules volés (79 %) ont été retrouvés dans la même région, c'est-à-dire sur le territoire du service de police où avait eu lieu le vol.

Si la plupart des véhicules volés sont rendus à leur propriétaire dans les 48 heures, ils le sont rarement dans leur état d'origine. La majorité des véhicules volés (55 %) étaient endommagés quand on les a retrouvés. Parmi ceux-ci, 67 % étaient accidentés, 21 % avaient des pièces ou des accessoires manquants, 8 % étaient complètement détruits et rendus inutilisables et près de 4 % avaient été complètement démontés.

Types d'automobiles volées[1]

TSC

Marque et modèle	Volées	Non retrouvées
	Nombre	%
Chevrolet Camaro	549	25
Honda Civic	518	35
Honda Accord	426	38
Ford Mustang	370	30
Pontiac Firebird	310	29
Chevrolet Cavalier	300	24
Oldsmobile Cutlass	294	25
Toyota Corolla	283	22
Volkswagen Jetta	244	34
Honda Prelude	239	26

1. Il s'agit d'automobiles volées entre juillet et septembre1991 dont la marque et le modèle étaient connus. Sont exclues les camionnettes, les motocyclettes, les remorques et les tentatives de vol. La probabilité de vol d'un modèle particulier est difficile à évaluer étant donné que la «population exposée au risque» n'est pas connue (c.-à-d. le nombre de véhicules immatriculés, par marque et par modèle). De plus, il est difficile de déterminer si ces modèles sont recherchés par les voleurs parce que la demande est forte, parce qu'ils sont faciles à voler ou parce que, du fait de leur popularité, il s'en vend beaucoup.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les vols de véhicules à moteur.

Vol de véhicules à moteur, selon la province, 1992

TSC

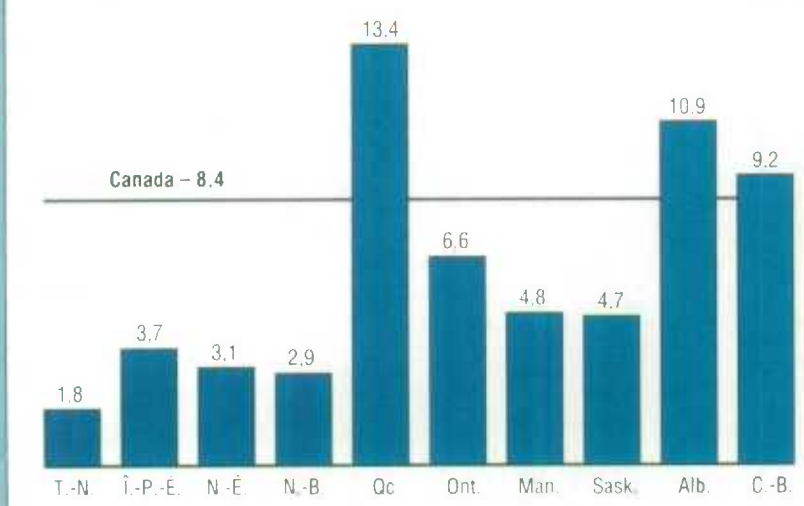

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Les actes de vandalisme représentaient 63 % des crimes liés aux véhicules à moteur déclarés par les répondants de l'ESG de 1993. Les véhicules étaient aussi la cible la plus fréquente des actes de vandalisme dans 56 % des cas.

Le vol et le vandalisme : 1,6 milliard de dollars Selon les données de l'ESG, les pertes causées par le vol de véhicules totalisaient 907 millions de dollars en 1993, somme à laquelle il faut ajouter 112 millions pour le vol de pièces. Les dommages causés à des véhicules par des actes de vandalisme représentaient une somme supplémentaire de 572 millions. Dans plus de 60 % de toutes les infractions entraînant une perte, celle-ci était inférieure à 500 $. Dans 30 % des cas, elle dépassait 1 000 $.

En 1992, la valeur moyenne de la perte découlant du vol d'un véhicule à moteur a été de 5 190 $, comparativement à 870 $ pour les vols d'accessoires ou de biens se trouvant dans un véhicule. Le chiffre moyen des dommages causés à un véhicule volé s'élevait à 920 $. Les dommages se chiffraient en moyenne à 290 $ quand il s'agissait du vol de biens et à 510 $ dans les cas de vandalisme.

En règle générale, les pertes ne sont pas assumées directement par les victimes, mais par les assureurs. En 1992, les Canadiens ont payé près de 8 milliards de dollars en primes d'assurance-automobile. Un ménage qui possède au moins un véhicule dépense en moyenne 814 $ pour les assurances.

La plupart des crimes liés aux véhicules ne sont pas résolus En 1992, plus des huit dixièmes des crimes liés aux véhicules n'ont pas été résolus par la police. Ce sont les vols de biens personnels se trouvant dans un véhicule qui sont le moins souvent résolus (94 % des cas), puis les actes de vandalisme (93 %) et les vols de véhicules (84 %).

Cinq pour cent des vols de véhicules ont été «classés sans mise en accusation». On parle de «classement sans mise en accusation» dans le cas d'une affaire que la police classe pour une raison parmi 12, aucune n'entraînant de mise en accusation. La raison la plus fréquente (36 % des cas) est que la police ou le procureur de la Couronne décide de ne pas porter d'accusation. C'est souvent ce qui se produit quand, par exemple, le propriétaire d'un véhicule apprend, après avoir déclaré son véhicule volé, qu'un parent ou une connaissance avait emprunté le véhicule sans sa permission. Dans les

COMPLÉMENT D'INFORMATION TSC

Statistiques sur les crimes liés aux véhicules à moteur Les données nationales sur les crimes liés aux véhicules à moteur, c'est-à-dire sur le vol et le vandalisme, sont tirées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), qui est une enquête du Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ). Il y a actuellement deux versions du programme DUC. La plus ancienne sert à mesurer le niveau d'activité criminelle d'après les actes signalés à la police. Les divers services de police transmettent tous les mois des données sur l'ensemble de l'activité criminelle. Si une même affaire comporte plusieurs infractions, seule la plus grave est comptée aux fins de l'enquête.

La forme «révisée» du programme DUC permet de recueillir des renseignements détaillés sur les caractéristiques des actes criminels et des données de base sur les personnes impliquées, aussi bien les victimes que les accusés. En 1992, 51 services de police ont participé au programme DUC révisé. Les crimes déclarés par ces services représentaient environ 30 % des infractions signalées à la police.

Le CCSJ a effectué, sur les vols de véhicules à moteur, une enquête spéciale financée par le Service anti-crime des assureurs du Canada. L'objet de l'Enquête sur les vols de véhicules à moteur était de recueillir des données sur les circonstances entourant les vols de véhicules à moteur. On a demandé à 26 grands services de police du Canada de remplir une formule pour chaque vol de véhicule à moteur qui aurait lieu en juillet, août et septembre de 1991.

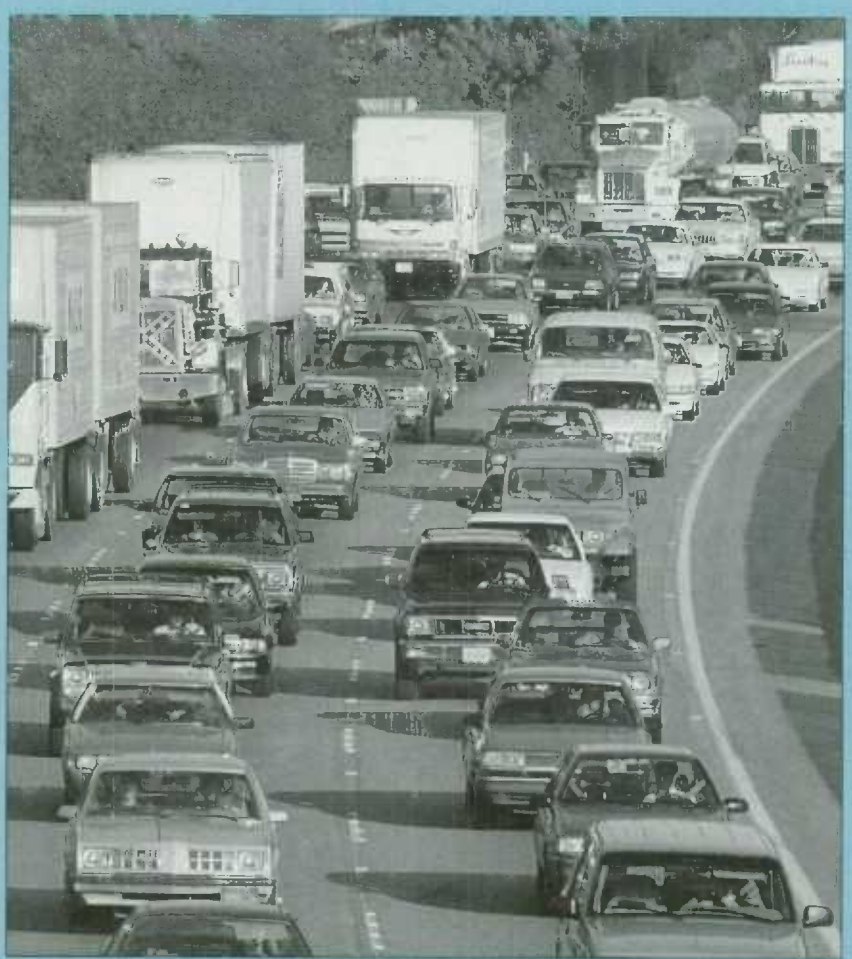

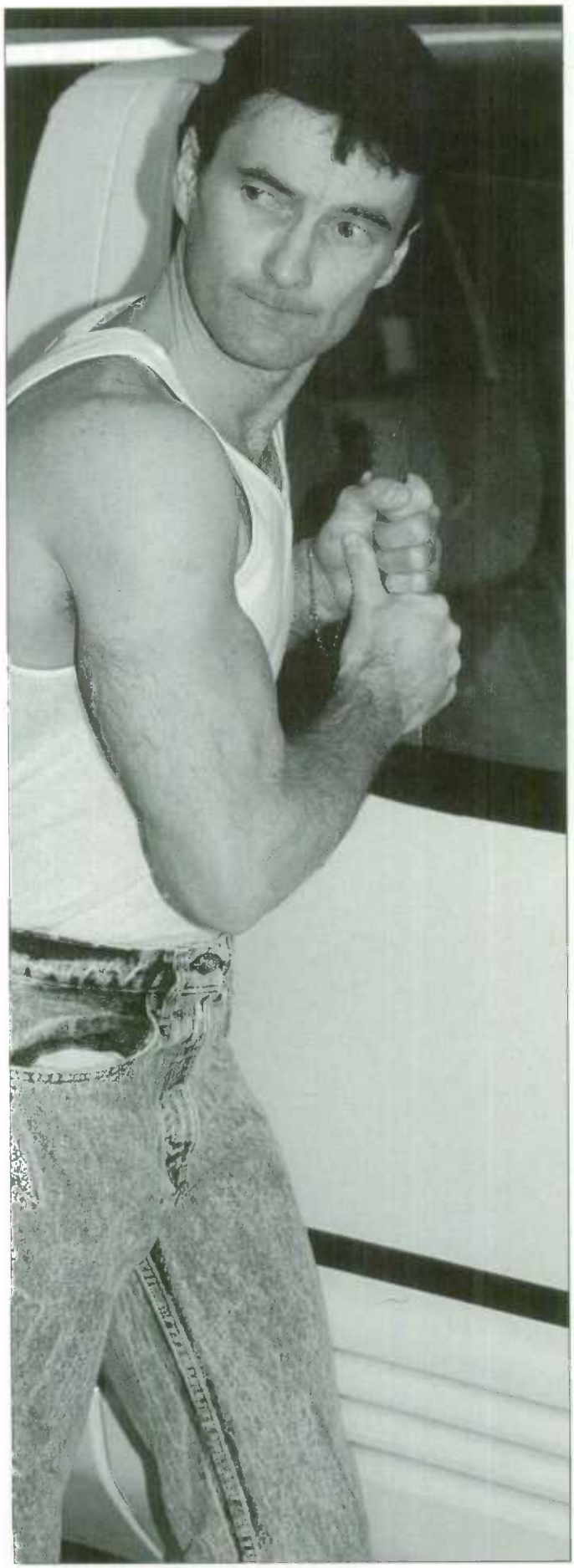

affaires classées sans mise en accusation et qui comportaient le vol d'une pièce ou d'un bien (4 % des cas) ou un acte de vandalisme (3 %), la raison le plus souvent invoquée était que l'accusé était déjà impliqué dans d'autres affaires criminelles.

La plupart des accusés ont 25 ans et moins La grande majorité des crimes liés aux véhicules à moteur qui entraînent une mise en accusation sont commis par des hommes jeunes. Près de la moitié des vols de véhicules et le tiers des vols de biens et des actes de vandalisme ont été commis par des jeunes âgés de 12 à 17 ans. La proportion d'accusés âgés de 18 à 25 ans était de 35 %, pour les vols de véhicules, de 44 %, pour les vols de biens personnels, et de 32 %, pour les actes de vandalisme.

La majorité des accusés dans des affaires classées sans mise en accusation étaient âgés de moins de 18 ans. En 1992, 40 % des personnes accusées d'actes de vandalisme classés sans mise en accusation avaient de 12 à 17 ans, et 18 %, moins de 12 ans. Ces chiffres s'expliquent sans doute par le fait que c'est par d'autres moyens que le système de justice pénale que sont réglées les affaires qui concernent de jeunes contrevenants. Par exemple, il se peut qu'on informe les parents de l'accusé, qu'on donne un avertissement à ce dernier ou qu'on l'oblige à payer les dommages. Comme les enfants de moins de 12 ans ne peuvent être inculpés, la catégorie «classement sans mise en accusation» est le seul moyen de mesurer l'activité criminelle de ce groupe d'âge.

Réactions de la police et de la collectivité en matière de criminalité liée aux véhicules Les moyens de réduction des conditions qui favorisent la criminalité jouent aujourd'hui un rôle important dans la prévention du crime. Les responsables de l'application de la loi et les assureurs soutiennent que la meilleure façon de réduire la criminalité liée aux véhicules à moteur est de coordonner les efforts en matière d'éducation, d'application de la loi et de technologie.

Les conducteurs peuvent aussi prendre des précautions simples pour réduire la probabilité que leur véhicule soit volé : verrouiller les portières, ne pas laisser la clé sur le contact ni la cacher dans le véhicule, ne laisser dans le véhicule ni le certificat d'immatriculation ni le permis de conduire ni la preuve d'assurance. Il existe également des dispositifs antivol, allant des verrous de volant et de transmission jusqu'aux alarmes électroniques.

La plupart des services de police du Canada ont mis sur pied des programmes antivol qui consistent à remettre aux participants un autocollant très visible que ceux-ci apposent sur la vitre latérale ou sur la lunette arrière de leur véhicule. La police peut alors arrêter une voiture portant cet autocollant et demander à son conducteur une pièce d'identité s'il circule entre minuit et 6 h.

L'aide que le public apporte à la police dans la lutte contre la criminalité dépend souvent du niveau de sensibilisation de la collectivité. Les corps policiers peuvent utiliser des réseaux informatiques et téléphoniques pour informer simultanément des quartiers complets d'une recrudescence de l'activité criminelle. Cette information permet non seulement de sensibiliser davantage la population d'un quartier, mais également de s'assurer que celle-ci apportera son aide en détectant et en signalant à la police toute activité suspecte.

Peter Morrison est rédacteur à la revue *Tendances sociales canadiennes* et **Lucie Ogrodnik**, analyste principale au Centre canadien de la statistique juridique de Statistique Canada.

SAVIEZ-VOUS...

QUE DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE SUR LES DÉPENSES DES FAMILLES PEUVENT ÊTRE PRÉSENTÉES AFIN DE RÉPONDRE À VOS BESOINS PARTICULIERS?

Les tableaux personnalisés sur les dépenses des familles vous offrent un cliché détaillé des dépenses des Canadiens selon des variables socio-démographiques et géographiques fort bien définies. Vous obtiendrez, de cette enquête importante, des données personnalisées sous forme de tableaux et selon vos propres spécifications pour un large éventail de dépenses, notamment:

- **l'alimentation, l'habillement et le logement**
- **le transport**
- **les soins personnels et de santé**
- **les loisirs**
- **l'éducation**
- **les impôts personnels**
- **la sécurité**
- **les dons et les contributions**
- **les articles d'ameublement et l'entretien ménager**

Ces dépenses peuvent être jumelées *au revenu des ménages, à la région métropolitaine, à l'âge, au mode d'occupation du logement, à la composition du ménage, ou à d'autres segments de ménages choisis.*

Avec **Les tableaux personnalisés sur les dépenses des familles**, vous pouvez cerner vos marchés actuels et cibler vos marchés potentiels avec précision, segmenter les caractéristiques des dépenses des familles avec facilité et identifier les tendances des achats. De plus, des tableaux peuvent être produits afin de déterminer les profils socio-démographiques des consommateurs de produits et services particuliers. Vous pouvez également obtenir **Les tableaux personnalisés sur les dépenses des familles** dans le médium de votre choix, soit sur papier ou sur disquette.

Incertain(e) de ce dont vous avez besoin ou par où commencer?

Communiquez avec le Centre de consultation le plus près figurant à l'endos de la page de couverture de cette publication. Nos conseillers peuvent vous aider à définer vos besoins en information et vous recommander les produits et services rencontrant ces besoins.

Téléphonez à un expert-conseil de Statistique Canada dès aujourd'hui...
et transformez les données en information.

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Au volant
Les Canadiens et leurs véhicules

par Cynthia Silver

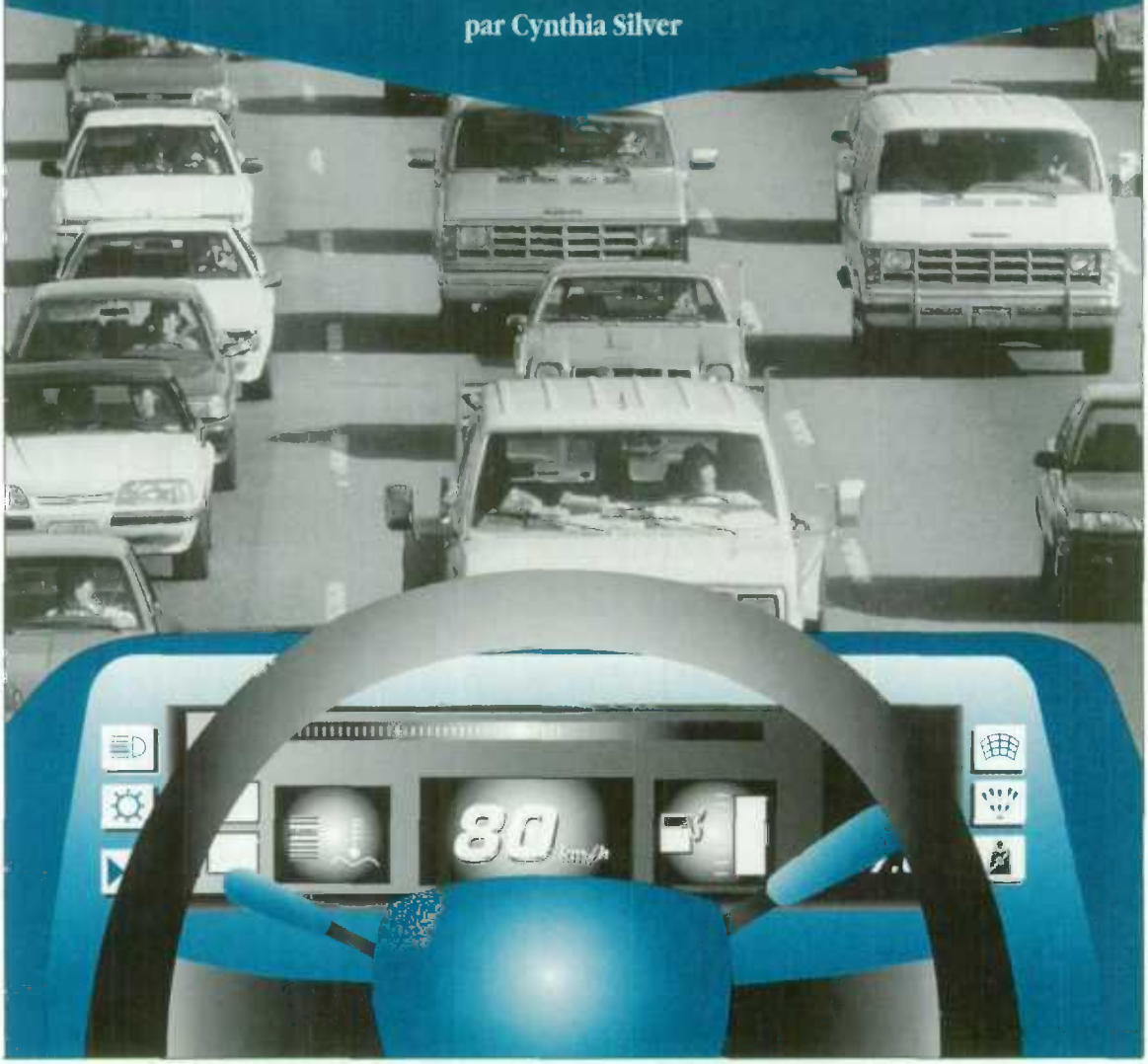

La voiture et le camion sont les principaux moyens de transport utilisés au Canada : plus d'un huitième des ménages canadiens utilisent l'un ou l'autre à des fins personnelles. Dans les 10 provinces, à la fin de 1992, les ménages possédaient ou louaient quelque 13 millions de véhicules pour leur usage personnel[1]. Parmi les pays de l'OCDE, le Canada n'était dépassé que par les États-Unis pour la proportion d'habitants qui, en 1991, possédaient un véhicule automobile et l'utilisaient à des fins personnelles et commerciales : son taux était de 622 véhicules pour 1 000 personnes, comparativement à 761 pour 1 000 aux États-Unis.

Les Canadiens préfèrent les berlines

La plupart des voitures et des camions qui circulent sur les routes canadiennes étaient de fabrication nord-américaine. Les trois quarts des véhicules que possédaient ou louaient les Canadiens provenaient de l'Amérique du Nord, 20 %, du Japon ou d'autres pays d'Asie et 5 %, de l'Europe.

Malgré la popularité croissante des mini-fourgonnettes, les Canadiens préfèrent la voiture à tout autre type de véhicule. En 1992, 43 % des véhicules qu'utilisaient les ménages canadiens étaient des berlines, 27 %, des coupés, et 16 %, des camions. Les fourgonnettes ou mini-fourgonnettes (7 %) et les familiales (5 %) représentaient de plus faibles proportions.

Cette répartition des types de véhicules était semblable parmi les ménages familiaux, mais les fourgonnettes et mini-fourgonnettes représentaient une proportion supérieure à la moyenne (10 %) des véhicules utilisés par les couples avec enfants. Il y avait au contraire des écarts importants dans les types de voitures et de camions qu'utilisaient les hommes et les femmes vivant seuls. En 1992, 66 % des véhicules utilisés par les hommes seuls étaient des voitures de tourisme, comparativement à 91 % des véhicules utilisés par les femmes seules. De plus, parmi les personnes qui vivaient seules, 24 % des hommes, comparativement à moins de 4 % des femmes, utilisaient un camion.

Vieillissement du parc de véhicules utilisés par les ménages en 1992 Les Canadiens achètent en général un véhicule neuf ou d'occasion tous les quatre ans. En 1992, le quart des ménages (26 %) ont dépensé en moyenne 8 310 $ pour l'achat d'une automobile ou d'un camion. Cette somme représente le coût du véhicule après la vente avec reprise ou la vente séparée d'un autre véhicule.

En 1992, les ménages qui ont acheté des voitures (14 %) et des camions (5 %) d'occasion étaient plus de deux fois plus nombreux que les ménages qui les ont achetés neufs (6 % et 2 % respectivement). Les effets de la dernière récession sur les gros achats se manifestent également par l'âge des véhicules. Ainsi, en 1992, seulement 7 % des véhicules utilisés par les ménages étaient des modèles de 1992 ou de 1993. Les modèles les plus répandus étaient ceux des années 1986 à 1989, chacune de ces années représentant à peu près 9 % des véhicules utilisés. Cela reflète la plus grande demande pour des voitures qu'on a pu constater entre les deux dernières récessions. Selon les résultats de l'Enquête sur les dépenses des familles de 1986, près de 10 % des véhicules étaient des modèles de 1986 ou de 1987. Les Canadiens paraissaient encore hésiter à acheter une voiture neuve en 1993. Par rapport à 1992, les ventes avaient, en 1993, baissé de près de 3 % pour l'ensemble des véhicules automobiles neufs, mais de 7 % pour les voitures de tourisme neuves. Cependant, comme on peut déjà l'observer aux États-Unis, il devrait se produire une remontée des ventes de voitures neuves au Canada à mesure que les consommateurs reprennent confiance.

En 1992, pour l'ensemble des ménages, 41 % des voitures et des camions étaient des modèles de 1985 ou plus anciens. La proportion de ces voitures et de ces camions était cependant plus forte dans les provinces de l'Ouest qu'en Ontario et dans les provinces de l'Est jusqu'à Terre-Neuve. En 1992, la proportion de modèles de 1985 ou plus anciens variait de 61 %, en Saskatchewan, à 31 %, à Terre-Neuve.

Les ménages ruraux utilisent beaucoup leurs véhicules Dans les régions rurales, où les transports en commun peuvent être limités et où les distances

1. Étaient exclus de l'enquête les véhicules loués ou achetés qui étaient utilisés exclusivement à des fins commerciales. On a corrigé les dépenses d'utilisation de manière à exclure la part correspondant à l'usage commercial.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

TSC

Enquête sur les dépenses des familles

La plupart des données utilisées dans le présent article sont tirées de l'Enquête sur les dépenses des familles effectuée en 1992. Cette enquête permet de présenter des renseignements détaillés sur tous les aspects des dépenses des familles de même que sur leur revenu et d'autres caractéristiques. L'enquête englobait Whitehorse et Yellowknife, mais les résultats présentés ici reposent sur les réponses d'environ 9 500 ménages répartis dans les 10 provinces.

Les résultats de l'enquête ont été publiés dans *Dépenses des familles au Canada*, publication nº 62-555 au catalogue de Statistique Canada. Cependant, la plupart des renseignements présentés ici à propos des véhicules sont tirés de tableaux non publiés.

Proportion de ménages ayant un véhicule de modèle 1985 ou plus ancien, selon la province, 1992

TSC

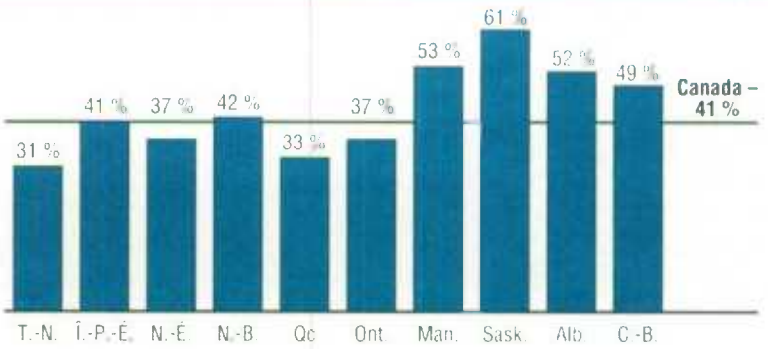

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des familles de 1992.

Proportion de certains ménages qui possédaient ou louaient un véhicule, 1992

TSC

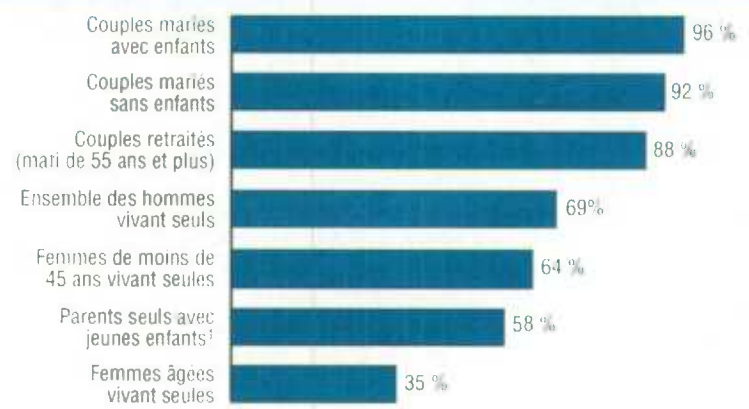

1. Avec au moins un enfant de moins de 14 ans.
Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des familles de 1992.

Véhicules automobiles appartenant à des particuliers dans les pays de l'OCDE, 1991

TSC

	Véhicules pour 1 000 habitants
États-Unis	761
Canada	**622**
Australie	578
Nouvelle-Zélande	543
Italie	535
Islande	531
Allemagne de l'Ouest[1]	521
Luxembourg	511
France	502
Suisse	497
Autriche	487
Japon	487
Suède	469
Norvège	465
Finlande	441
Belgique	438
Pays-Bas	411
Royaume-Uni	405
Espagne	390
Danemark	372
Allemagne de l'Est[1]	340
Irlande	304
Grèce	260
Portugal	233
Turquie	45

Note : Les chiffres englobent les véhicules utilisés à des fins commerciales et personnelles.
1. Malgré la réunification des deux Allemagne, les ratios véhicules-habitants demeurent très différents et sont présentés séparément.
Source : Organisation de coopération et de développement économiques, *Données OCDE sur l'environnement 1993*.

entre les zones aménagées peuvent être grandes, presque tous les ménages (92 %) utilisaient un véhicule en 1992. Dans les grandes agglomérations (celles comptant au moins un million d'habitants), ce n'était le cas que pour un peu plus des trois quarts des ménages. Pour l'ensemble des ménages possédant au moins un véhicule, cependant, le nombre de véhicules possédés était à peu près le même dans les régions rurales (1,7) que dans les zones urbaines (1,6). Beaucoup d'activités d'une exploitation agricole nécessitent l'utilisation d'un véhicule, et il n'est pas rare pour un ménage agricole d'utiliser au moins deux véhicules à des fins personnelles.

Les ménages des zones rurales, en particulier les ménages non agricoles, parcourent de plus grandes distances que les ménages urbains. Les ménages ruraux utilisant une voiture ou un camion avaient parcouru environ 28 000 kilomètres (km) en 1992, ce qui représente près de 4 000 km de plus que la moyenne nationale. Cette différence était principalement attribuable aux distances parcourues par les ménages ruraux non agricoles utilisant un véhicule. Ceux-ci avaient parcouru en moyenne près de 29 000 km en 1992. D'autre part, les ménages ruraux agricoles avaient parcouru en moyenne 23 000 km pour leur usage personnel, c'est-à-dire presque autant que les propriétaires de voiture ou de camion des zones urbaines (environ 23 500 km).

Les voitures et les camions représentent 11 % du revenu des ménages L'ensemble des ménages canadiens ont dépensé en moyenne 5 200 $ pour des moyens de transport privés en 1992. Cette somme représente 92 % de l'ensemble de leurs dépenses de transport, qui comprenaient les déplacements en avion, en train et en autocar ainsi que le transport urbain. Cependant, les ménages qui avaient déclaré des dépenses pour des moyens de transport privés avaient dépensé environ 6 000 $ en moyenne. Ce chiffre tient compte des ménages qui n'avaient pas de véhicule mais avaient dépensé de l'argent pour des permis de conduire, des examens, des leçons de conduite ou la location occasionnelle d'une voiture.

Les couples sont les ménages les plus nombreux à utiliser un véhicule Il semble que le nombre de personnes faisant partie d'un ménage, le revenu et, dans certains cas, l'âge influent sur la probabilité, pour un ménage, d'utiliser une voiture ou un camion. Plus des neuf dixièmes des couples, avec ou sans enfants, possédaient ou louaient un véhicule pour leur usage personnel en 1992. Parmi les mères seules et les personnes seules – dont beaucoup avaient un revenu relativement faible – cette proportion était d'environ six dixièmes.

Environ les deux tiers (69 %) des hommes vivant seuls possédaient ou louaient un véhicule en 1992, proportion qui variait peu avec l'âge. Parmi les femmes qui vivaient seules, la proportion de celles qui utilisaient une voiture ou un camion était au contraire beaucoup plus faible chez celles qui étaient âgées. Environ les deux tiers des femmes de moins de 65 ans utilisaient un véhicule en 1992, comparativement à un tiers seulement des femmes âgées.

Parmi les personnes qui vivent seules, il y a proportionnellement beaucoup plus d'hommes que de femmes qui conduisent une voiture ou un camion d'un vieux modèle, en particulier chez les personnes de moins de 45 ans. En 1992, 49 % de l'ensemble des véhicules utilisés par les hommes de moins de 45 ans vivant seuls étaient des modèles de 1985 ou plus anciens. Pour les femmes du même âge vivant seules, cette proportion n'était que de 27 %. Même parmi les personnes âgées qui vivaient seules, la proportion de modèles de 1985 ou plus anciens était plus élevée pour les hommes (51 %) que pour les femmes (42 %).

Cynthia Silver est rédactrice en chef de *Tendances sociales canadiennes*.

INDICATEURS SOCIAUX

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
POPULATION								
Canada, 1er juillet (en milliers)	26 203,8 IR	26 549,7 IR	26 894,8 IR	27 379,3 IR	27 790,6 IR	28 117,6 PR	28 435,6 PR	28 753,0 PP
Croissance annuelle (%)	1,0 IR	1,3 IR	1,3 IR	1,8 IR	1,5 IR	1,2 PR	1,1 PR	1,1 PP
Immigration[1]	88 639 F	130 813 F	152 413 F	178 152 F	202 979 F	219 250 F	239 435 R	257 465 P
Émigration[1]	50 595 F	47 707 F	40 978 F	40 395 F	39 760 F	43 692 PR	48 519 PR	46 437 PP
FAMILLE								
Taux de natalité (pour 1 000 habitants)	14,7	14,4	14,5	15,0	15,3	14,3	14,0	*
Taux de nuptialité (pour 1 000 habitants)	6,9	7,1	7,2	7,3	7,1	6,4	*	*
Taux de divorce (pour 1 000 habitants)	3,1	3,4	3,1	3,1	2,9	2,8	*	*
Nombre de familles touchées par le chômage (en milliers)	915	872	789	776	841	1 046	1 132	1 144
POPULATION ACTIVE								
Niveau total de l'emploi (en milliers)	11 531	11 861	12 244	12 486	12 572	12 340	12 240	12 383
– secteur des biens (en milliers)	3 477	3 553	3 693	3 740	3 626	3 423	3 307	3 302
– secteur des services (en milliers)	8 054	8 308	8 550	8 745	8 946	8 917	8 933	9 082
Nombre total de chômeurs (en milliers)	1 215	1 150	1 031	1 018	1 109	1 417	1 556	1 562
Taux de chômage (%)	9,5	8,8	7,8	7,5	8,1	10,3	11,3	11,2
Emploi à temps partiel (%)	15,5	15,2	15,4	15,1	15,4	16,4	16,8	17,3
Taux d'activité des femmes (%)	55,3	56,4	57,4	57,9	58,4	58,2	57,6	57,5
Taux de syndicalisation (en % du nombre de salariés)	34,1	33,3	33,7	34,1	34,7	35,1	*	*
REVENU								
Revenu familial médian	36 858	38 851	41 238	44 460	46 069	46 742	47 719	*
Pourcentage des familles à faible revenu (base de 1986)	13,6	13,1	12,2	11,1	12,1	13,1	13,3	*
Gains tirés d'un emploi à temps plein par les femmes en pourcentage de ceux tirés d'un emploi à temps plein par les hommes	65,8	65,9	65,3	65,8	67,6	69,6	71,8	*
ÉDUCATION								
Effectifs des niveaux primaire et secondaire (en milliers)	4 938,0	4 972,9	5 024,1	5 074,4	5 141,0	5 207,4	5 295,1 P	*
Effectifs à temps plein du niveau postsecondaire (en milliers)	796,9	805,4	816,9	832,3	856,5	890,4	917,4	946,3 P
Nombre de doctorats décernés	2 218	2 384	2 415	2 600	2 673	2 947	3 136	*
Dépenses publiques en matière d'éducation – en % du PIB	5,7	5,6	5,5	5,5	5,6	6,0	*	*
SANTÉ								
Pourcentage des décès attribuables aux maladies cardiovasculaires – hommes	41,4	40,5	39,5	39,1	37,3	37,1	36,9	*
– femmes	44,9	44,0	43,4	42,6	41,2	41,0	40,4	*
Pourcentage des décès attribuables au cancer – hommes	25,9	26,4	27,0	27,2	27,8	28,1	28,4	*
– femmes	25,5	26,1	26,4	26,4	26,8	27,0	27,3	*
Dépenses publiques en matière de santé – en % du PIB	6,0	5,9	5,8	5,9	6,3	6,8	*	*
JUSTICE								
Taux de criminalité (pour 100 000 habitants)								
– crimes de violence	808	856	898	948	1 013	1 100	1 122	*
– crimes contre la propriété	5 714	5 731	5 630	5 503	5 841	6 394	6 110	*
– homicides	2,2	2,5	2,2	2,5	2,5	2,8	2,7	*
ADMINISTRATION PUBLIQUE								
Dépenses au chapitre des programmes sociaux[2] (en millions de dollars de 1991)	166 581,0	169 773,5	174 328,5	181 227,0	188 899,1	196 775,1	*	*
– en % des dépenses totales	56,4	56,1	56,3	55,9	56,6	58,5	*	*
– en % du PIB	26,1	25,5	24,8	25,2	26,7	29,1	*	*
Nombre de prestataires de l'assurance-chômage (en milliers)	3 136,7	3 079,9	3 016,4	3 025,2	3 261,0	3 663,0	3 658,0	3 415,5
Nombre de prestataires de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti[m] (en milliers)	2 652,2	2 748,5	2 835,1	2 919,4	3 005,8	3 098,5	3 180,5	3 264,1
Nombre de bénéficiaires du Régime d'assistance publique du Canada[m] (en milliers)	1 892,9	1 904,9	1 853,0	1 856,1	1 930,1	2 282,2	2 723,0	2 975,0
INDICATEURS ÉCONOMIQUES								
PIB (dollars de 1986) – variation annuelle en %	+3,3	+4,2	+5,0	+2,4	-0,2	-1,7	+0,7	+2,4
Taux d'inflation annuel (%)	4,2	4,4	4,0	5,0	4,8	5,6	1,5	1,8
Nombre de mises en chantier dans les régions urbaines	170 863	215 340	189 635	183 323	150 620	130 094	140 126	129 988

– données non disponibles * données non encore disponibles P données provisoires E estimations m chiffres de mars
IR estimations intercensitaires corrigées PP estimations postcensitaires provisoires PR estimations postcensitaires mises à jour R données mises à jour F données définitives

1. Pour l'année se terminant le 30 juin.
2. Comprend : protection de la personne et de la propriété, santé, services sociaux, éducation, loisirs et culture.

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHEQUE STATISTIQUE CANADA
1010173098

QUELQUES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Numéro au catalogue	Titre	Prix Canada ($ CAN)	Prix À l'étranger
53-219	*Véhicules automobiles, immatriculations*	25 $	États-Unis : 30 $ US Autres pays : 35 $ US
62-555	*Dépenses des familles au Canada, 1992*	60 $	États-Unis : 72 $ US Autres pays : 84 $ US
63-007	*Ventes de véhicules automobiles neufs*	19 $	États-Unis : 23 $ US Autres pays : 27 $ US
64-202	*L'équipement ménager, 1993*	28 $	États-Unis : 34 $ US Autres pays : 39 $ US
85-002	*Juristat*	60 $	États-Unis : 72 $ US Autres pays : 84 $ US
93-332	*Revenu d'emploi selon la profession*	40 $	États-Unis : 48 $ US Autres pays : 56 $ US

Pour commander une ou plusieurs de ces publications, composez sans frais le 1-800-267-6677

NOUVELLES PUBLICATIONS DE STATISTIQUE CANADA

Les ménages et l'environnement
(nº 11-526 au catalogue) –
27 $/33 $ US/38 $ US

La famille et les amis, ESG nº 9
(nº 11-612F au catalogue) –
40 $/48 $ US/56 $ US

Mariages
(nº 84-212 au catalogue) –
20 $/24 $ US/28 $ US

Divorces
(nº 84-213 au catalogue) –
20 $/24 $ US/28 $ US

Étude nationale canadienne sur la garde des enfants : Les modalités de garde des enfants dans les familles monoparentales et biparentales
(nº 89-531F au catalogue) –
25 $/30 $ US/35 $ US

FORMATION

de Statistique Canada le plus près :

Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard
Halifax (N.-É.) : 1-902-426-5331 ou
1-800-565-7192
Télécopieur : 1-902-426-9538

Québec
Montréal (Qc) : 1-514-283-5725 ou
1-800-361-2831
Télécopieur : 1-514-283-9350

Ontario
Toronto (Ont.) : 1-416-973-6586 ou
1-800-263-1136
Télécopieur : 1-416-973-7475

Manitoba
Winnipeg (Man.) : 1-204-983-4020 ou
1-800-661-7828
Télécopieur : 1-204-983-7543

Saskatchewan
Regina (Sask.) : 1-306-780-5405 ou
1-800-667-7164
Télécopieur : 1-306-780-5403

Alberta et Territoires du Nord-Ouest
Edmonton (Alb.) : 1-403-495-3027 ou
1-800-563-7828
Télécopieur : 1-403-495-5318

Sud de l'Alberta
Calgary (Alb.) : 1-403-292-6717 ou
1-800-563-7828
Télécopieur : 1-403-292-4958

Colombie-Britannique et Yukon
Vancouver (C.-B.) : 1-604-666-3691 ou
1-800-663-1551
Télécopieur : 1-604-666-4863

Région de la Capitale nationale
1-613-951-8116
Télécopieur : 1-613-951-0581

Normes de service au public
Afin de maintenir la qualité du service au public, Statistique Canada observe des normes établies en matière de produits et de services statistiques, de diffusion d'information statistique, de services à recouvrement des coûts et de services aux répondants. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le Centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Vous déménagez ?

N'oubliez pas de nous le faire savoir. Vous n'avez qu'à remplir et à nous retourner le bon d'abonnement se trouvant dans le présent numéro. S'il n'y est plus, veuillez faire parvenir les renseignements nécessaires (nom de l'abonné, ancienne adresse, nouvelle adresse, numéro de téléphone et numéro de référence du client) à :

Division du marketing
Ventes et service
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Veuillez nous aviser six semaines à l'avance pour éviter toute interruption de la livraison.

BUREAU DU POSTE

La formule de votre succès se compose de données régionales sur ...

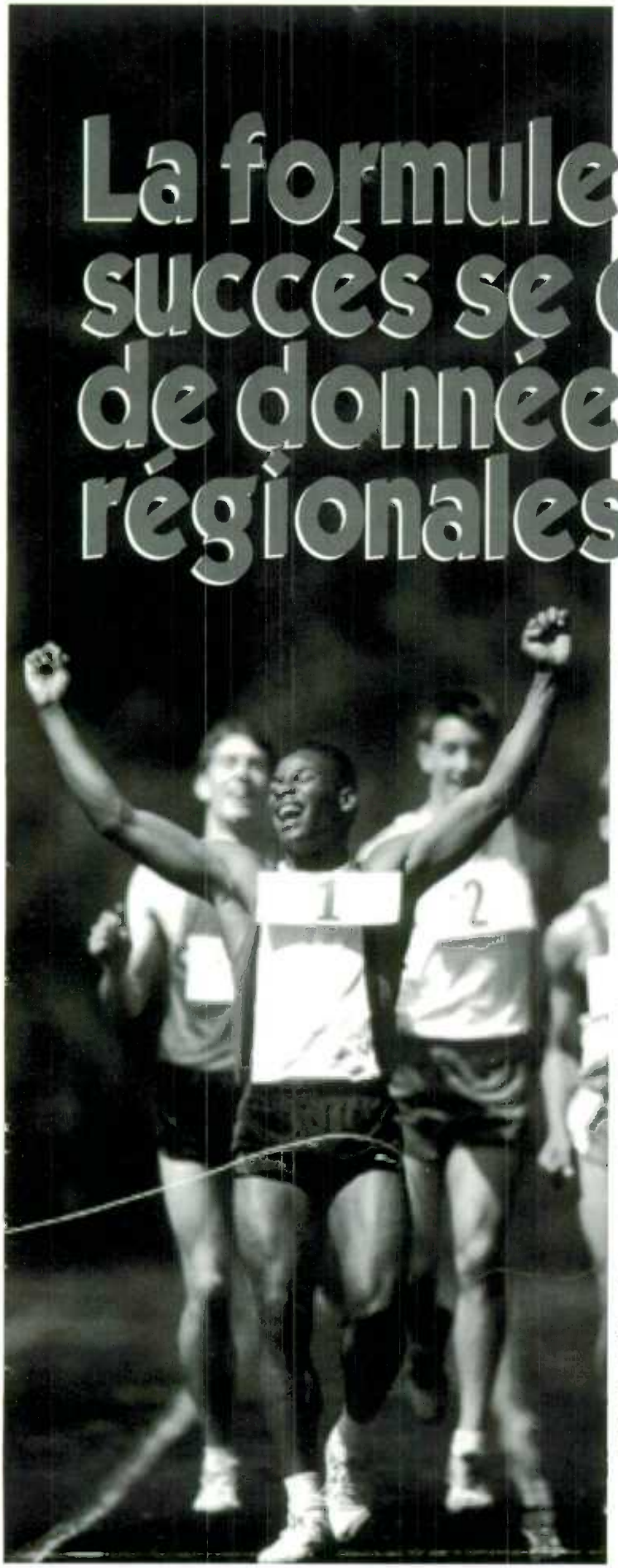

SOYEZ BON PREMIER AVEC LES DONNÉES RÉGIONALES! DES DONÉES SUR:

- la famille
- les personnes âgées
- les épargnants, les investisseurs,
- les cotisants aux REÉR
- l'assurance-chômage
- les dons de charité
- des profils de collectivités, de dépendance économique, du revenu de la population active

et plus ...
Vous pourrez faciliter la prise de vos décisions d'affaires et ainsi vous donner un avantage certain sur vos competiteurs.

Nous vous offrons:
- des produits standard
- des produits personnalisés.

N'hesitez pas à nous contacter:

Service à la clientele
Division des données régionales et administratives
Numéro de téléphone: (613) 951-9720
Numéro de télécopieur: (613) 951-4745

VOUS DÉSIREZ FAIRE L'ACQUISITION D'UNE OEUVRE ORIGINALE ?

Alors *Tendances sociales canadiennes* est la publication qu'il vous faut. Première en son genre sur la scène canadienne, cette revue retient l'attention des gens d'ici et d'ailleurs qui désirent en savoir plus sur les questions sociales de l'heure au pays.

À l'aide d'abondantes statistiques extraites de nombreux documents, *Tendances sociales canadiennes* brosse le tableau de la dynamique de la population canadienne, de la criminalité, de l'éducation, de la sécurité sociale, de la santé, de l'habitation et de plusieurs autres sujets.

Que ce soit pour les analystes de la politique sociale, les analystes des tendances oeuvrant au sein des administrations publiques et du monde des affaires, les enseignants ou encore les étudiants, *Tendances sociales canadiennes* dégage l'information nécessaire à des discussions et des analyses approfondies relativement aux questions sociales.

Tendances sociales canadiennes présente également les plus récents indicateurs sociaux de même que des renseignements relatifs aux produits et services qu'offre Statistique Canada.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Le trimestriel *Tendances sociales canadiennes* (nº 11-008F au catalogue) coûte 34 $ au Canada, 40 $ US aux États-Unis et 48 $ US dans les autres pays.

Pour commander, veuillez écrire à Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6, ou communiquer avec le Centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près (voir la liste figurant dans la présente publication).

Pour un service plus rapide, commandez par télécopieur au 1-613-951-1584 ou composez sans frais le 1-800-267-6677 et utilisez votre carte VISA ou MasterCard.